



Sommaire

3 Introduction

4 Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Mobilité
Goulets d'étranglement
Avenir des médias
Politique agricole 2022+
Naturalisation
Apprentissage et migrants
Agenda Intégration
Région asile romande
Europe et fiscalité
Fiscalité des entreprises
Péréquation financière
Accord-cadre
Cautionnement des PME
Registre foncier
Forme authentique
Surveillance LPP
Identités numériques
Club des 100
Jeux d'argent
Matières dangereuses
Entreprises de sécurité
Curateurs volontaires
Liberté conditionnelle
Lutte contre la pauvreté
Coûts de la santé
Prestations complémentaires
Régions de primes
Entretien de l'enfant
Enfance et jeunesse
Accueil extrafamilial
Égalité femme-homme
Aménagement du territoire

Loi sur le CO₂
Loi sur la chasse
Députation vaudoise
Votations fédérales 2018

20 Le Canton de Vaud sur la scène intercantionale

Championnat des métiers
Mobilité des apprentis agriculteurs
Échanges linguistiques
Formation gymnasiale
Accord universitaire
Greater Geneva Bern Area
Embouchure de la Broye
3^e correction du Rhône
Parc de l'innovation
Transition numérique
Promotion de l'innovation
Inventaire des dangers
Bornes restaurées
Concordats sur la pêche
Convention touristique
Sanctions pénales
Entretien des autoroutes
Conventions hospitalières
Dossier électronique du patient
Proches aidants
Formation des médecins
Suisse occidentale
Gouvernements cantonaux

29 Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Mobilité lémanique
Léman express
Communauté du savoir

Transition énergétique
Secours sur le Léman
Loup et lynx
Campus Rhodanien
Conseil du Léman
Arcjurassien.ch
Interreg

36 Le Canton de Vaud sur la scène internationale

Sport international
Jeux olympiques de la jeunesse
Visite présidentielle wallonne
Ministres de l'Éducation
Délégation canadienne
Échanges internationaux
Visites et rencontres diplomatiques
Province du Jiangsu
Délégation albanaise
Plateforme 10
Distinction architecturale
Coopération et développement

43 Annexe I

Consultations fédérales

45 Annexe II

Conventions intercantionales

46 Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

Impressum

Rapport sur les Affaires extérieures 2018

Selon les dispositions de l'art. 61 de la Loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'État soumet chaque année au Grand Conseil un rapport sur la politique extérieure, préavisé par la Commission thématique des affaires extérieures du Grand Conseil. La Commission, composée de 15 membres, était présidée en 2018 par Étienne Räss.

Couverture Ouvrage essentiel au développement de l'offre CFF entre Lausanne et Genève et du RER Vaud, le saut-de-mouton (viaduc ferroviaire) permettra aux trains de passer par-dessus les autres voies sans conflit de croisement avec les autres convois. Il sera principalement utilisé par les trains en provenance de Berne dans le sens Lausanne-Genève. © FARRA ZOUMBOULAKIS & ASSOCIÉS ARCHITECTES 2018

Conception graphique et prépresse Chantal Moraz. **Relecture** Marie Chevalley. **Impression** CADEV.

Contact/Commandes Office des affaires extérieures – Téléphone 021 316 44 11 – info.oae@vd.ch

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud passe en revue l'année 2018. Sans être exhaustif, il revient sur les principales démarches entreprises par le Conseil d'État pour défendre les intérêts du canton dans les dossiers de politique fédérale. Ce rapport recense également les principales collaborations intercantionales, transfrontalières et les échanges sur le plan international. Enfin, il évoque les actions menées par le Gouvernement afin de promouvoir l'image et le rayonnement du Canton tant au niveau national qu'international. Prioritairement destiné à informer le Grand Conseil, et plus particulièrement sa Commission des affaires extérieures, ce document s'adresse aussi à un public plus large, les institutions et les partenaires du Canton de Vaud par exemple.

Comme le prévoit la Constitution vaudoise et selon les dispositions de la loi sur l'organisation du Conseil d'État, le Gouvernement a entretenu des échanges réguliers avec la députation vaudoise aux Chambres fédérales. Ceux-ci se concrétisent soit par le biais de la Conférence des affaires fédérales qui se réunit avant ou au début de chaque session parlementaire soit par des échanges ponctuels et bilatéraux lors du traitement de dossiers particuliers traités en commissions ou par les Chambres. Pour faciliter ces échanges et assurer la circulation de l'information, le Gouvernement dispose de l'Office des affaires extérieures dont l'une des tâches principales consiste à assurer une veille stratégique, à faire entendre la voix du Canton et à conduire des démarches permettant de défendre ses intérêts.

Cette volonté s'est exprimée tout au long de l'année écoulée. Conformément au programme de législature, le Conseil d'État s'est employé à suivre, participer et faire entendre son point de vue dans l'élaboration de projets impactant le canton de Vaud. Ces démarches sont souvent entreprises en étroite collaboration avec d'autres cantons, dans le cadre d'actions concertées de manière bilatérale ou par le biais des conférences spécialisées ou gouvernementales. Le présent rapport évoque les dossiers de politique fédérale qui ont fait l'objet d'un suivi attentif de la part du Conseil d'État. Il est à relever que nombre de ces actions ont visé à préserver les principes fondamentaux du fédéralisme.

Ce rapport met également en évidence la richesse des relations que le Canton entretient avec ses voisins et plus particulièrement avec la France, autour du Léman ou le long du Jura. Ne serait-ce que pour favoriser les échanges et améliorer la mobilité.

Le Conseil d'État s'applique également à faire rayonner le canton au-delà de ses frontières. Nul doute que l'ouverture en octobre 2019 du Musée cantonal des Beaux-Arts sur le site de Plateforme 10 ou encore la tenue, en janvier 2020 dans la capitale du sport international, des Jeux Olympiques de la Jeunesse, offriront au Canton une visibilité internationale.

Le Canton de Vaud sur la scène fédérale



© JEAN-BERNARD SIEBER

Le château Saint-Maire, siège du Conseil d'État, a été classé monument historique en 1920 et noté d'intérêt national. Après presque deux ans et demi de travaux, le gouvernement vaudois a inauguré au printemps 2018 le château rénové. Le collège gouvernemental se trouve ici dans la Salle des communes.

Le Canton de Vaud s'engage pleinement sur la scène fédérale pour travailler en partenaire attentif et responsable avec la Confédération. Il veille à défendre ses intérêts, souvent par des actions concertées avec d'autres cantons.

Mobilité

La mobilité est une thématique majeure qui illustre parfaitement la volonté du Conseil d'État à travailler en partenariat avec la Confédération, dans l'intérêt d'un développement équilibré du canton et de toute une région. Léman 2030 est le plus important projet ferroviaire de la

prochaine décennie en Suisse. Il vise à augmenter la capacité du réseau pour répondre à une demande attendue de 100 000 voyageurs par jour et pour permettre la mise en place d'une cadence au quart d'heure sur le RER Vaud. Le développement des transports en commun et de la mobilité douce n'est pas en reste, dans le cadre des projets d'agglomération notamment.

Développement ferroviaire

La création du Fonds d'infrastructure ferroviaire a été acceptée par le peuple suisse en février 2014. À l'automne 2015, les cantons ont déposé auprès de la Confédération les projets relatifs au développement du

réseau ferroviaire pour l'étape d'aménagement 2030/35. Les projets prévus concernent tant les réseaux des chemins de fer privés que le réseau des CFF. La consultation du projet de message relatif à l'étape d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire 2030/35 s'est déroulée entre octobre et décembre 2017. Durant l'année 2018, le Canton de Vaud a poursuivi sa participation aux différents travaux d'optimisation des modules d'études des projets des développements ferroviaires afin de s'assurer que les éléments essentiels au fonctionnement des réseaux de transport public soient inscrits dans le message du Conseil fédéral adopté à l'automne 2018. Le message devrait être soumis en 2019 à l'examen des Chambres fédérales. Le Canton de Vaud défendra les projets nécessaires à son développement, à l'espace de mobilité de la Suisse romande, à la connexion avec les pôles économiques nationaux, ceci en collaboration avec les cantons partenaires de la Conférence des transports de Suisse occidentale, à savoir Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Berne et Jura.

Léman 2030

Léman 2030 est une convention-cadre signée en 2009 par la Confédération, les cantons de Vaud et Genève et les CFF pour développer les infrastructures sur la ligne Lausanne-Genève à l'horizon 2030. L'ensemble des grands chantiers, une fois achevés à l'horizon 2025, permettront une forte augmentation de la capacité ferroviaire sur plusieurs lignes, en particulier en direction de Genève. Les travaux sur le tronçon de Lausanne – Renens progressent comme prévu. Les travaux de construction de la passerelle Rayon vert, qui relie les deux côtés de la gare de Renens, se poursuivent. Les travaux principaux pour le saut-de-mouton ont quant à eux débuté en novembre 2018. Ce viaduc stratégique permettra de croiser les trains des lignes de Berne et du Simplon avant leur arrivée à la gare de Lausanne.

La gare de Lausanne va connaître une profonde transformation pour lui permettre notamment d'accueillir des trains de plus de 400 mètres de long. Pour ce projet, les CFF ont poursuivi les démarches avec le Canton, la Ville de Lausanne et les riverains. Deux mises à l'enquête complémentaires ont été déposées en 2018 par les CFF auprès de l'Office fédéral des transports. Le renouvellement de l'enclenchement de Lausanne est également une condition préalable aux travaux de réaménagement de la gare de Lausanne. Ce nouvel enclenchement modernisé permettra d'augmenter la fiabilité et la stabilité de l'horaire du réseau ferroviaire. Les travaux se poursuivent et la date de mise en service est programmée au dernier trimestre 2020. En avril 2018, les travaux ont débuté au faisceau des Paleyres, situé à la sortie est de la gare de Lausanne. Ce projet d'agrandissement de voies de garage a pour principal objectif de maintenir la desserte par quatre TGV quotidiens Paris-Vallorbe durant toute la durée des travaux de la gare de Lausanne.

Du côté du nœud ferroviaire de Genève, trois ans de travaux dans les gares de Mies et Chambésy ont permis la construction de deux nouveaux points de croisement. Depuis juin 2018, les trains du Léman Express peuvent circuler toutes les 15 minutes en semaine aux heures de pointe. La mise en service de la liaison vers Annemasse (CEVA) est quant à elle prévue pour décembre 2019.

Agglomérations et mobilité

Dès le début 2018, les services cantonaux ont accompagné auprès des offices fédéraux le processus d'évaluation et assuré la défense des intérêts des trois agglomérations sises sur territoire vaudois ayant déposé un projet d'agglomération de 3^e génération (Lausanne-Morges, Grand Genève et Chablais Agglo). En septembre, les résultats définitifs de l'évaluation ont été annoncés dans le cadre du message du Conseil fédéral « relatif à l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2019 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération ». Parmi les mesures retenues figure la deuxième étape du métro m3 à Lausanne. Après adoption de l'arrêté, les projets d'agglomération de Lausanne-Morges, du Grand Genève et du Chablais devraient ainsi bénéficier respectivement de 135, 104 et 17 millions de francs de cofinancement fédéral, soit 35 % du coût des mesures infrastructurelles retenues par la Confédération. Le message du Conseil fédéral soumis au Parlement est traité en commission dès le dernier trimestre 2018, en vue d'une adoption par les Chambres au printemps 2019. Parallèlement, les efforts liés à la mise en œuvre des projets se sont poursuivis dans les cinq agglomérations du canton.



La conseillère d'État Nuria Gorrite a salué les premiers usagers de la RC 177 qui raccorde la zone industrielle et logistique de Vufflens-la-Ville à la jonction autoroutière de Cossonay et décharge d'autant le nœud autoroutier de Crissier.

Goulets d'étranglement

Le projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier, principalement conduit et financé par l'Office fédéral des routes avec un accompagnement cantonal, s'intègre dans la vision globale du réseau routier de l'Ouest lausannois élaborée en 2007 dans le cadre de l'Agglomération Lausanne-Morges. Il comprend une augmentation de la sécurité et de la capacité autoroutière dans le goulet de Crissier, par l'adjonction de voies et de bretelles supprimant les entrecroisements actuels : ainsi deux nouvelles jonctions à Écublens et à Chavannes-près-Renens seront créées et la demi-jonction de Lausanne Malley sera complétée. Cette augmentation de capacité répond à la nécessité d'utilisation accrue du réseau autoroutier pour les besoins de l'agglomération. Il s'agit de reporter une part significative du trafic d'agglomération sur l'autoroute, pour délester le réseau local, à réaménager au profit des transports publics et de la mobilité douce. Ces travaux sont indispensables pour atteindre les objectifs de report modal. Le projet a été mis à l'enquête publique fin 2018. Devisés à près de 1,2 milliard, ces travaux sur le tronçon entre les échangeurs de Villars-Ste-Croix, d'Écublens et la Maladière devraient débuter en 2022 et s'achever en 2031.

Avenir des médias

Le Conseil d'État a suivi de près les restructurations du paysage médiatique vaudois. Début 2018, l'agence Keystone-ATS annonçait d'importantes suppressions de postes. Une rencontre avec la direction de l'ATS, sollicitée par le Gouvernement, a permis d'éclaircir le processus de restructuration en cours et son impact sur le bureau vaudois. Durant l'été, le Conseil d'État a également servi de médiateur entre les journalistes du *Matin*, dont l'édition papier a été arrêtée, et l'éditeur Tamedia. Les négociations ont été interrompues en juillet par ce dernier. Suite à la faillite de Publicitas, le Conseil d'État a négocié un accord avec les Presses Centrales afin de garantir la publication de la *Feuille des avis officiels* et en sauvegarder les emplois. Le Conseil d'État ne s'est pas prononcé favorablement sur le projet de loi sur les médias électroniques. Il estime que le Conseil fédéral doit lancer une réflexion plus large afin de renforcer les conditions-cadres de l'ensemble des médias. Attaché à une presse indépendante et de qualité, le Gouvernement envisage, de son côté, les possibilités de soutien public à la diversité médiatique dans le canton de Vaud.

Politique agricole 2022+

Évolution des modes de consommation, numérisation, internationalisation sont quelques-uns des nombreux défis que doit relever l'agriculture suisse. Pour faire face

à cette évolution, le Conseil fédéral a publié et transmis en consultation sa Politique agricole 2022+. Celle-ci vise à renforcer l'orientation marché, la dynamique entrepreneuriale, la responsabilisation et la capacité d'innovation du secteur agricole. La Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture, présidée par le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, est intervenue en amont du processus en défendant un modèle d'agriculture paysanne multifonctionnelle défini dans ses « Réflexions conceptuelles ». Améliorer la rentabilité de l'activité agricole, simplifier le système des paiements directs et laisser aux cantons plus de latitude pour mettre sur pied des programmes et des projets sont les objectifs que les cantons défendront durant la consultation et lors du traitement parlementaire de la Politique agricole 2022+.

Naturalisation

Adoptée en 2014 par les Chambres fédérales, la nouvelle loi fédérale sur la naturalisation restreint et durcit les conditions d'acquisition de la nationalité suisse. De nouveaux critères ont été fixés, nécessitant d'importants travaux de mise en œuvre dans les cantons. Raison pour laquelle les cantons avaient demandé un report de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Au niveau vaudois, la loi sur le droit de cité a ainsi été entièrement révisée. Pour renforcer et garantir une égalité de traitement sur l'ensemble du canton, un test de connaissances élémentaires pour l'ensemble des communes a été élaboré et des directives, sous forme de fiches pratiques, mises à disposition des communes. L'ensemble de ces mesures tendent au respect de la Constitution vaudoise qui prévoit une naturalisation facilitée par l'État et les communes.

Apprentissage et migrants

La Prolongation d'apprentissage pour l'intégration est un programme pilote du Secrétariat d'État aux migrations permettant à des migrants de s'intégrer durablement dans le monde du travail. Si le public cible était au départ constitué de réfugiés reconnus et de requérants admis à titre provisoire, le Canton de Vaud a élargi ce programme à tous les migrants allophones, indépendamment de leur statut. Lorsqu'un candidat a trouvé une place d'apprentissage menant à l'obtention d'une Attestation fédérale de formation professionnelle ou au CFC mais qu'il doit préalablement approfondir ses compétences, notamment en français, alors la durée d'apprentissage est prolongée d'un an. Durant cette année, l'apprenti passe trois jours en entreprise et deux jours en école professionnelle. Il reçoit un encadrement scolaire et social spécifique. Dès la seconde année, le candidat suit le programme standard de la formation duale.



©MICHEL DUPERRÉ

Mario Gattiker, secrétaire d'État aux migrations, Stéphane Constantini, syndic de Vallorbe et Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport devant le centre d'accueil de Vallorbe lors de la signature de la convention.

Agenda Intégration

La Suisse détient l'un des taux d'étrangers les plus élevés d'Europe. Il est donc essentiel qu'une politique d'intégration efficace et ciblée soit déployée. À cet effet, la Confédération verse aux cantons des forfaits d'intégration. Or, ces dernières années, tant la durée que le montant de ces forfaits se sont avérés insuffisants pour assurer une intégration dans le monde du travail et diminuer la dépendance à l'aide sociale. Ainsi, les cantons, par le biais de la Conférence des gouvernements cantonaux et de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, et la Confédération se sont entendus sur un Agenda Intégration qui prévoit des forfaits plus élevés, énonce des objectifs concrets et définit un processus d'intégration qui engage toutes les parties prenantes. L'entrée en vigueur est fixée au printemps 2019. Sur le terrain, la politique d'intégration se concrétise par les Programmes d'intégration cantonaux. Élaboré dans le prolongement de la période précédente, le deuxième programme vaudois pour les années 2018-2021 traduit une volonté d'ancrer et de pérenniser les offres spécifiques destinées aux étrangers. Pour correspondre aux nouveaux objectifs fixés dans le cadre de l'Agenda Intégration, un accord additionnel devra être conclu avec la Confédération dans le courant de l'année 2019.

Région asile romande

La révision de la loi sur l'asile vise la simplification du traitement des demandes d'asile et l'accélération des processus. Pour atteindre cet objectif, la Confédération accroît ses capacités d'hébergement dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Dès mars 2019, elle disposera de 5000 places d'hébergement réparties sur six régions. La région asile romande comptera au total 1280 places réparties dans les cantons de Neuchâtel, Fribourg, Genève et Vaud. La commune de Vallorbe accueillera le quatrième centre fédéral pour requérants d'asile de Suisse romande. Le Canton de Vaud, la Commune de Vallorbe et la Confédération ont signé en juin 2018 une convention permettant l'exploitation du centre d'enregistrement et de procédure actuel en un centre fédéral pour requérants sans procédures. En raison de la grandeur du territoire et de sa proximité avec l'aéroport de Genève, Vallorbe recevra notamment des réfugiés issus du projet « réinstallation » en provenance de Syrie ou de pays voisins. Ce programme s'adresse à des personnes particulièrement vulnérables auxquelles l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés a reconnu le statut de réfugié. Elles sont ensuite redirigées vers des cantons. Le centre dispose aujourd'hui déjà d'un personnel de grande expérience et d'une infrastructure d'accueil adéquate de 250 places.

Europe et fiscalité

Chef du Département fédéral des affaires étrangères depuis septembre 2017, Ignazio Cassis est venu à la rencontre des représentants du monde économique et politique romand pour la première fois en mars 2018. Axé sur les relations entre la Suisse et l'Europe, ainsi que sur la réforme de la fiscalité des entreprises, le rendez-vous s'est tenu au Swiss Tech Convention Center de l'EPFL. Devant un millier de personnes, le chef du Département fédéral des affaires étrangères a insisté sur l'importance de normaliser les relations entre la Suisse et l'Union européenne et de régler au plus vite le différend sur l'accord institutionnel. Juste avant, le chef du Département des finances et des relations extérieures du Canton de Vaud a eu l'occasion de rappeler l'importance d'adopter sans tarder la réforme de l'imposition des entreprises.

Fiscalité des entreprises

La réforme de la fiscalité des entreprises, avec l'abolition des statuts particuliers, répond à la volonté et à l'engagement du Conseil fédéral de conformer la législation fiscale aux développements des standards internationaux. En

février 2017, les citoyennes et citoyens suisses ont rejeté la réforme fédérale adoptée par les Chambres fédérales à 59,1 % des voix. Quatre cantons, dont Vaud, l'ont acceptée. Rappelons qu'en 2016, le volet cantonal avait été plébiscité par 87,1 % des Vaudois. Pressé par la nécessité d'assurer une stabilité du droit et d'offrir aux entreprises des conditions-cadres concurrentielles avec la visibilité nécessaire à leurs développements, le Conseil fédéral avait remis l'ouvrage sur le métier et a présenté, en septembre 2017, le Projet fiscal 17 (PF17). Nantie du dossier, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a créé une certaine surprise en proposant un compromis sur la manière de compenser l'impact social du projet. Celui-ci ne s'effectuera pas au niveau des allocations familiales, mais dans le cadre de l'AVS. Dès lors, le projet a changé de nom et est devenu Réforme fiscale et financement de l'AVS.

En septembre 2018, le Parlement a adopté la loi et, notamment, les réglementations, relatives à la patent box ou aux déductions pour frais de recherche et développement, qui sont soumises à une limitation de la réduction fiscale totale. La réforme comporte en outre les mesures suivantes : relèvement de l'imposition des dividendes ; modifications du principe de l'apport de capital ; mention des communes pour une compensation appropriée des conséquences de



© JEAN-BERNARD SIEBER

À l'invitation du conseiller d'État Pascal Broulis, le conseiller fédéral Ignazio Cassis a effectué sa première intervention publique en Suisse romande, sur le thème des relations Suisse-Europe et de la réforme de la fiscalité des entreprises, en présence du président de la Conférence des directeurs des finances Charles Julliard et du président de l'EPFL Martin Vetterli.

l'abrogation des régimes fiscaux cantonaux; financement additionnel de l'AVS à hauteur d'environ deux milliards de francs et, enfin, relèvement de 17 % à 21,2 % de la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct. La loi a fait l'objet d'un référendum et le scrutin est agendé au 19 mai 2019.

S'agissant de la réforme cantonale, rappelons que le Conseil d'État a décidé de mettre en vigueur sa feuille de route au 1^{er} janvier 2019 dans toutes ses composantes sociales et fiscales, conformément au mandat clair que lui ont confié les Vaudoises et Vaudois en mars 2016 et indépendamment de l'entrée en vigueur de la réforme au niveau fédéral. Cette décision est une des mesures phares du programme de législature 2017-2022 présenté le 1^{er} novembre 2017. Le taux d'imposition ordinaire des bénéfices des entreprises a, comme prévu, été abaissé à 13,79 %, tandis que les conditions-cadres pour les sociétés et le pouvoir d'achat des familles se trouvent renforcées.

Péréquation financière

Pilier fondamental du système étatique fédéral, la péréquation financière poursuit l'objectif de réduire les écarts de capacité financière entre les cantons. En 2018, sept cantons ont contribué à la dotation du fonds bénéficiant aux dix-neuf autres. Vaud se place légèrement en dessous de la moyenne nationale. Il rejoint par conséquent les cantons dits à faible potentiel de ressources pour percevoir 1,6 million de la péréquation des ressources qui porte au total sur plus de 4 milliards de francs. En tenant compte de la compensation pour les charges excessives financées par la seule Confédération et du financement par le Canton de Vaud du pot de compensation des cas de rigueur, Vaud a perçu en 2018 quelque 61 millions de francs au titre des instruments péréquatifs.

Bien qu'ayant fait ses preuves dans son ensemble, la péréquation financière doit néanmoins être adaptée pour supprimer quelques failles ou effets indésirables. En mars 2017, la Conférence des gouvernements cantonaux a adopté le rapport final sur l'optimisation de la péréquation financière nationale. Une très forte majorité des cantons s'est ralliée à un nouveau mode de détermination de la dotation, avec une garantie minimale. Ainsi, le nouveau modèle conduirait à la réduction partielle et progressive de la surdotation ainsi qu'à une compensation plus équitable des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques.

Dans son projet de message rendu public en juin 2018, et dans le message qu'il transmet au Parlement en septembre 2018, le Conseil fédéral reprend l'ensemble des propositions des cantons. S'agissant des fonds fédéraux libérés par le changement de la méthode de calcul

(280 millions de francs), ceux-ci seront mis intégralement à la disposition des cantons: une moitié pour la compensation des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques, l'autre moitié, pour une durée limitée, aux cantons à faible potentiel de ressources. Le Conseil fédéral s'est engagé à réexaminer la nécessité de reconduire l'aide transitoire avant 2025. Les débats parlementaires devraient se terminer en juin 2019. Les décisions prises par le Parlement fédéral doivent entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Accord-cadre

La Suisse discute actuellement de ses relations bilatérales avec l'Union européenne (UE). La voie bilatérale montre des limites: les accords passés avec l'UE, actuellement statiques, doivent régulièrement être mis à jour. Sans mécanisme simple, ces accords perdront en efficacité pour l'économie suisse. La conclusion d'un accord-cadre s'impose donc si la Suisse veut assurer sa prospérité et une relation positive avec l'UE, son principal partenaire économique. L'accord-cadre garantirait une application simple, homogène et efficace des accords présents, de même que futurs, permettant un accès au marché de l'UE. Les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, décidées pour lutter contre le dumping salarial, constituent actuellement la principale pierre d'achoppement des négociations sur l'accord institutionnel. L'Union européenne veut en effet abolir la règle dite « des 8 jours », qui vise à éviter une sous-enchère salariale en Suisse. Le Conseil fédéral a annoncé en décembre 2018 qu'il renonçait pour l'instant à parapher l'accord négocié et qu'il mènerait au printemps 2019 des consultations sur le projet de texte afin de définir une position consolidée. Le Gouvernement fédéral a donc décidé de repousser sa décision sur l'accord institutionnel.

Cautionnement des PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent la grande majorité des entreprises suisses. Elles pourvoient deux tiers des emplois et contribuent largement à la prospérité de la Suisse. Lors d'investissements ou en cas de transmissions d'entreprises, elles font parfois face à un besoin de liquidités nécessitant un emprunt bancaire. Un système de cautionnement pour les PME ne disposant pas de l'entier des fonds propres nécessaires ou des garanties suffisantes existe depuis 2006. Le Parlement fédéral a adopté un projet augmentant le plafond de cautionnement de cinq cent mille à un million de francs, permettant ainsi l'accès à de plus gros crédits bancaires. Le Canton de Vaud a soutenu dès le début ce projet, qui constitue une mesure de soutien efficace des PME.

Registre foncier

À l'instar de très nombreux domaines, la numérisation impacte également celui du registre foncier. En découlent d'importantes réflexions relatives à la compétence pour la gestion des registres informatisés, à l'accès aux données ainsi qu'à la protection et la sécurité de celles-ci. Lors de la récente révision des articles du Code civil en lien avec le registre foncier, le Conseil fédéral prévoyait de transférer cette compétence des cantons à la Confédération. Cette volonté se traduisait aussi par la volonté de créer des registres centralisés, gérés par la Confédération mais alimentés par les cantons. À l'initiative du Conseil d'État, les cantons se sont mobilisés pour contrer cette tendance, avec succès. Les travaux de mise en œuvre sont désormais en cours, en particulier par la mise en consultation de la révision de l'ordonnance sur le registre foncier. Alors même que le Parlement s'était très clairement opposé à tout registre central dans le domaine, le Conseil fédéral souhaite maintenir une disposition lui permettant de développer un index national des immeubles. Le Conseil d'État, suivi par plusieurs cantons, s'est opposé à cette disposition et demande sa suppression, en conformité avec la volonté du Législateur fédéral.

Forme authentique

Dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme, le Conseil fédéral a proposé, une deuxième fois depuis 2013, de supprimer l'exigence de la forme authentique pour la création, la dissolution, la modification des statuts ou l'augmentation du capital des sociétés à structure simple. Cette renonciation, qui part d'une louable intention de simplification des procédures administratives, va générer des contrôles supplémentaires importants pour les registres cantonaux et engendrer un affaiblissement de la sécurité juridique. En 2013, la très grande majorité des cantons s'était clairement opposée à la renonciation de la forme authentique. Logiquement, ce projet n'avait pas abouti. Moins de deux ans plus tard, le Conseil fédéral transmet au Parlement son message de la révision du droit de la société anonyme en y incluant à nouveau la suppression de la forme authentique. Mais cette fois sans que les cantons n'aient pu se positionner. Si l'exigence d'un acte authentique ne constitue pas un pare-feu absolu pour contrer les abus, elle apparaît cependant très efficace. Et même indispensable dans un contexte économique et social où le phénomène de faillites en chaîne semble s'amplifier. Les efforts de sensibilisation menés par le Conseil d'État avec le soutien de la majorité des cantons latins s'est avéré positif au niveau du Conseil des États. Celui-ci a rejeté en décembre 2018 la proposition d'assouplissement que la première Chambre avait soutenue. Fort de cette divergence, le dossier retourne au Conseil national.



© JEAN-BERNARD SIEBER

La conseillère d'État Béatrice Métraux s'est impliquée, avec le soutien de nombreux cantons, en faveur du maintien de la forme authentique.

Surveillance LPP

Le Canton de Vaud, comme les cantons du Valais, du Jura, et de Neuchâtel, a adhéré au concordat créant l'Autorité de surveillance de la prévoyance professionnelle et des fondations de Suisse occidentale. Le concordat prévoit que chaque canton est représenté au Conseil d'administration par un conseiller d'État. Cet organe fonctionne sans problème depuis l'entrée en vigueur de la dernière réforme structurelle en 2012. Faisant fi de la répartition des compétences décidée par les Chambres fédérales après d'âpres échanges avec les cantons, le Conseil fédéral revient à la charge et propose de modifier les règles régissant le 2^e pilier. Il souhaite notamment interdire la présence de représentants du Conseil d'État au sein des conseils des établissements concordataires. Opposé à ce projet, le Conseil des États a donné suite à une initiative parlementaire qui s'insurge contre l'influence toujours plus grande de la Commission de haute surveillance de la LPP. Les sénateurs entendent donner davantage d'autonomie aux autorités de surveillance régionales et cantonales et leur permettre de décider elles-mêmes de la composition de leurs organes. Le Conseil des États a ainsi pris le contrepied du Conseil fédéral en l'appelant à garantir cette autonomie lorsqu'il présentera son projet de modernisation de la surveillance de l'AVS et du 2^e pilier. Soutenu par le Conseil d'État, ce point de vue sera plus difficile à faire valoir au Conseil national.

Identités numériques

Achats en ligne, envoi de la déclaration fiscale, e-voting: les échanges numériques font partie de la vie quotidienne. Pour garantir la sécurité de ces transactions électroniques, le Conseil fédéral a transmis au Parlement un projet de loi fédérale sur les services d'identification électronique. Celui-ci repose sur un partage des tâches entre autorités publiques et entreprises privées pour la délivrance

d'identités électroniques. Le Conseil d'État reconnaît la nécessité de légiférer dans ce domaine. Il estime toutefois que délivrer et garantir des identités est une tâche régalienne, dont la délégation au secteur privé doit être strictement encadrée. Or, en l'état, le projet déséquilibre les rapports entre autorités publiques et entreprises privées. Il laisse une très grande marge de manœuvre aux fournisseurs privés d'identités électroniques et ne reconnaît pas le statut institutionnel des cantons et communes. Le projet ne donne pas non plus toutes les garanties indispensables en matière de protection des données. Le Conseil d'État s'est mobilisé, avec d'autres cantons, pour sensibiliser les membres de la commission compétente à ces enjeux majeurs. Il suivra attentivement l'évolution de ce dossier pour garantir que les bases légales qui doivent être adoptées respectent la gouvernance et l'ordre institutionnel suisse.

Club des 100

La 14^e édition du Club des 100 s'est déroulée le 24 septembre 2018 au sein du nouvel Agora Pôle de recherche sur le cancer, à Lausanne. Face aux représentants des cent entreprises qui payent le plus d'impôts dans le canton de Vaud, Jörg Gasser, secrétaire d'État aux questions

financières internationales du Département fédéral des finances et invité d'honneur de la rencontre, s'est exprimé sur le contexte dans lequel la place financière évolue et la manière dont la Suisse peut se positionner de façon optimale dans cet environnement dynamique et globalisé. De son côté, le chef du Département des finances et des relations extérieures a abordé les finances vaudoises et le projet de réforme de la fiscalité des entreprises, en évoquant les perspectives et la mise en œuvre de la feuille de route RIE III vaudoise en 2019 et leur effet global sur le budget de l'État.

Jeux d'argent

Adoptée par l'Assemblée fédérale en 2017, la loi fédérale sur les jeux d'argent a été définitivement approuvée en juin 2018 par la population. Dans la continuité de la ligne défendue lors des débats parlementaires, le Conseil d'État s'est positionné lors de la consultation relative aux ordonnances de mise en œuvre afin de renforcer les dispositions relatives à la prévention du jeu excessif et à la protection des joueurs. En parallèle, les dispositions intercantionales doivent aussi être révisées. Ces travaux ont été menés par les conférences intercantionales topiques. Le Conseil d'État



© JEAN-BERNARD SIEBER

Secrétaire d'État aux questions financières internationales, Jörg Gasser a été l'invité de la quatorzième édition du Club des 100.

a, dans ce cadre, demandé à ce que les cantons disposent de la capacité effective de définir leurs orientations politiques en matière de jeux d'argent et que la prévention du jeu excessif et la protection des joueurs soient renforcées. Il demande aussi d'assurer une cohérence nationale dans le soutien aux associations sportives. Les deux accords intercantonaux devront être ratifiés courant 2019 par les parlements cantonaux, selon la procédure de la Convention sur la participation des parlements.

Matières dangereuses

S'inscrivant dans une démarche de réduction des risques liés notamment au transport de chlore, le Canton de Vaud et les CFF ont organisé une simulation d'accident dans le cadre du transport de matières dangereuse. Cette simulation a eu lieu en juin 2018 à la gare de triage de Denges et avait pour objectif de tester et d'évaluer les procédures d'intervention et les méthodes de travail de tous les partenaires de la protection de la population. Rappelons qu'en septembre 2016, les cantons de Vaud et de Genève avaient salué la signature d'une convention conjointe entre les représentants de l'industrie, les CFF, les transports ferroviaires et les offices fédéraux, permettant à la région lémanique de réintégrer d'ici 2025 une zone de risque

qualifié d'acceptable selon les critères de protection contre les accidents majeurs. Au terme de cette journée d'exercice, le Canton de Vaud s'est dit convaincu de la nécessité de procéder régulièrement à ce type de simulation.

Entreprises de sécurité

En Suisse, plus de 900 entreprises sont actives dans le domaine de la sécurité privée, employant quelque 22 000 personnes. Pour assurer une cohérence dans l'exercice de la profession au niveau régional, les cantons romands disposent depuis 1999 d'un concordat sur les entreprises de sécurité. Si aucune réglementation intercantonale au niveau national n'existe, plusieurs cantons de Suisse alémanique ont récemment légiféré, constatant la nécessité d'encadrer les activités des entreprises de sécurité privées. Mais certains parlementaires fédéraux estiment tout de même nécessaire de disposer d'une loi fédérale en la matière. Sur impulsion du Conseil d'État, la Conférence latine des chefs de départements de justice et police a sensibilisé les parlementaires sur les enjeux d'une telle loi fédérale, qui pourrait mettre en péril le Concordat romand. Une première motion a ainsi été retirée. La seconde sera suivie avec attention par le Conseil d'État, en étroite collaboration avec les cantons latins afin de garantir la pérennité de la solution concordataire latine.



© JULIE MASSON/EMCC

Menée à la gare de triage de Denges par le Canton de Vaud et les CFF, la simulation d'accident impliquant des matières dangereuses s'inscrit dans une démarche de réduction des risques liés notamment au transport de chlore.



© JEAN-BERNARD SIEBER

L'objectif de la réforme des curatelles est de répartir à parts égales les curatelles attribuées aux professionnels et celles confiées à des curateurs volontaires. Le conseiller d'État Pierre-Yves Maillard, le chef d'office des curatelles et tutelles professionnelles Frédéric Vuissoz et le président du Tribunal cantonal Éric Kaltenrieder entourent la conseillère d'État Béatrice Métraux à l'heure du premier bilan.

Curateurs volontaires

Anticipant l'entrée en vigueur de la modification du Code civil adoptée par les Chambres fédérales en 2016, le Canton de Vaud a formellement renoncé à imposer le mandat de curateur dès le mois de janvier 2018. Une structure de projet a travaillé sur les deux axes prioritaires : favoriser les solidarités et stabiliser voire diminuer le nombre de curatelles. Le dispositif de mise en œuvre de la réforme comprend notamment le lancement d'une vaste campagne de recrutement, un soutien accru aux curateurs volontaires et une augmentation de leur rémunération. Selon un bilan présenté par la cheffe du Département des institutions et de la sécurité après six mois de campagne de recrutement, plus de 1300 personnes ont manifesté leur intérêt pour la fonction. L'objectif de recruter entre 350 et 400 curateurs a été largement dépassé. La fin de ce régime répond à la volonté de changer de politique de prise en charge des personnes fragilisées affichée dès 2014. Le Département des institutions et de la sécurité, le Département de la santé et de l'action sociale et l'Ordre judiciaire vaudois ont œuvré ensemble afin de répartir à parts égales les curatelles attribuées aux professionnels avec celles confiées à des curateurs volontaires.

Liberté conditionnelle

La réintégration des personnes incarcérées dans la société est un enjeu de taille pour éviter un retour à la criminalité lors de leur libération. Les allègements de l'exécution de peine sont une mesure majeure permettant une réintégration progressive, voulue par le Législateur fédéral. À la suite de plusieurs drames lors de mise en liberté conditionnelle, une initiative parlementaire proposant d'instaurer une responsabilité des autorités en cas de récidive d'une infraction grave, lors d'un allègement de peine ou d'une liberté conditionnelle a été déposée et adoptée. Lors de la consultation, le Conseil d'État ainsi que l'ensemble des cantons, par les conférences latines et nationales des directrices et directeurs de justice et police, se sont opposés à ce projet. Sa mise en œuvre péjorerait grandement l'intégration des personnes incarcérées au moment de leur libération, instaurerait une conception selon laquelle la responsabilité des infractions serait imputable aux autorités et non à l'auteur du crime et créerait une inégalité de traitement entre les victimes d'infractions. Après avoir, dans un premier temps, proposé le classement au Conseil national, sans être suivie, la commission compétente doit désormais reprendre l'examen de ce projet de loi.



Dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté, le conseiller d'État Pierre-Yves Maillard et le conseiller fédéral Alain Berset signent la Déclaration commune de la Confédération, des cantons et des communes pour la prévention et la lutte contre la pauvreté.

Lutte contre la pauvreté

La Confédération, les cantons, les communes, les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales mettent en œuvre de 2014 à 2018 le Programme national de lutte contre la pauvreté. Ce programme vise à mettre en réseau les acteurs du domaine et les incite à échanger. Le ministre vaudois de la Santé et de l'Action sociale a participé à l'édition 2018 de la Conférence nationale contre la pauvreté en tant qu'orateur. La rencontre a permis de tirer le bilan des résultats obtenus pour 2014-2018 et de discuter des mesures à prendre pour la suite en matière de lutte contre la pauvreté. Rappelons que le Canton de Vaud a publié en 2017 le rapport social vaudois dont l'objectif est de constater l'évolution des inégalités entre les ménages sur dix ans et d'identifier les personnes touchées par la pauvreté. En soumettant les politiques sociales à une évaluation régulière, le Canton de Vaud veille ainsi à l'efficacité des dispositifs sociaux mis en place et s'assure que les objectifs fixés en matière de lutte contre la pauvreté soient atteints. Dans le cadre de son programme de législature 2017-2022, le Canton de Vaud entend continuer sa lutte contre la pauvreté en augmentant la réinsertion socioprofessionnelle, en renforçant la formation professionnelle et en sensibilisant la population au risque du surendettement.

Coûts de la santé

Une par jour : c'est le nombre d'interventions parlementaires fédérales déposées en moyenne, en 2018, dans le domaine de la santé. Juste derrière l'économie et les finances, la santé est la politique publique qui génère le plus d'activité politique. La réduction des coûts de la santé constitue le fil rouge des objets. Les parlementaires fédéraux se préoccupent du système de financement de la santé, des tarifs, du prix des médicaments, du découpage des régions dans le calcul des primes, des franchises. En parallèle, la répartition des compétences entre les acteurs est régulièrement pointée, et les cantons doivent faire face à des pressions visant à leur retirer des prérogatives au profit des assureurs. C'est entre autres le cas en matière de pilotage des soins. Dans ce contexte tendu, le Canton de Vaud a initié et mené plusieurs actions de sensibilisation, au niveau intercantonal et avec la députation vaudoise aux Chambres, afin de rappeler et de sauvegarder le rôle et les missions des cantons dans le domaine de la santé.

Financement des soins

Peut-on diminuer les coûts de la santé en changeant les règles de son financement ? Une majorité de parlementaires en sont convaincus et ont adopté une proposition de

loi dans ce sens. Il s'agirait d'introduire un financement identique pour toutes les prestations de soins, en principe par un seul agent payeur. Aujourd'hui, le financement des soins se distingue en deux catégories, stationnaire et ambulatoire, avec un financement spécifique. Les prestations en milieu stationnaire sont cofinancées à hauteur de 55 % par les cantons et 45 % par les assureurs, alors que les soins ambulatoires sont entièrement financés par l'assurance-maladie à travers les primes. Pour les cantons, qui par ailleurs doutent de l'efficacité économique de la proposition, un financement uniforme ne pourrait être mis en place que sous certaines conditions. D'une part, les cantons devraient avoir la possibilité de contrôler les fonds publics, notamment à travers la maîtrise de l'offre (régulation de l'admission des médecins). D'autre part, les partenaires tarifaires devraient être soumis à l'obligation de contrôler les volumes de prestations, par exemple par la fixation de plafonds. Au vu des enjeux majeurs de ce projet, le Canton de Vaud suivra activement le dossier lors de la phase parlementaire.

Admission des médecins

La Suisse est l'un des pays de l'OCDE qui compte le plus de médecins par habitant. La forte densité de l'offre médicale influence la demande et n'est pas sans conséquence sur les coûts de la santé. C'est pourquoi les cantons demandent depuis plusieurs années la possibilité de réguler les admissions des médecins de façon pérenne. Le Conseil fédéral a élaboré un projet de loi dans ce sens, en fonction de critères précis qui portent sur la formation des médecins – type de formation, connaissance du système de santé suisse, maîtrise d'une langue nationale – ensuite sur le mécanisme en tant que tel de régulation. Celui-ci permet aux cantons de limiter, voire de suspendre les admissions dans une spécialité ou dans une région si le nombre de médecins dépasse la densité maximale fixée. Le projet de loi a déjà été traité par le Conseil national, qui a introduit deux nouvelles dispositions menaçant l'équilibre du système: l'assouplissement de l'obligation de contracter et l'introduction d'un droit de recours sur l'application de la limitation des fournisseurs de prestations. La Conférence latine des affaires sanitaires et sociales s'est activement engagée contre ces deux mesures. Elle poursuivra son action dans le cadre de l'examen par le Conseil des États.

Pilotage des coûts

Lier les coûts des prestations et leur volume était au cœur d'une initiative parlementaire que le Canton de Vaud a activement soutenue, avec les cantons de Suisse occidentale. En effet, on sait aujourd'hui, notamment à travers l'expérience de la France et de l'Allemagne, que les tarifs ne suffisent pas à contenir à eux seuls la hausse des coûts de la santé. Car un médecin peut être tenté d'effectuer davantage de prestations afin de compenser une baisse des tarifs. Ainsi, pour être efficace, le levier des tarifs doit s'accompagner

d'une action sur les volumes de prestations. Le mécanisme est le suivant: médecins et assureurs conviennent d'un objectif et de mesures à prendre au cas où celui-ci ne serait pas atteint – par exemple, un volume de prestations supérieur ou inférieur à la moyenne. Les prestations injustifiées seraient remboursées. Refusé par le Parlement fédéral, ce projet pourrait toutefois se concrétiser à travers le catalogue de mesures que la Confédération entend mettre en œuvre à brève échéance pour maîtriser les coûts de la santé. La limitation des volumes y est en effet présentée comme prioritaire.

Primauté des contrats

Revendiquer le principe de la primauté des contrats dans la LAMal, c'est retirer aux cantons leur compétence d'approbation des tarifs et se limiter à les informer sur ce qui a été conclu entre les partenaires. Cette proposition, formulée par le biais d'une initiative parlementaire au nom, notamment, d'une meilleure concurrence, a mobilisé les cantons latins contre elle. En effet, les cantons ont le mandat constitutionnel de couvrir les besoins en soins de la population et financent à raison de 55 % les prestations hospitalières. À ce titre, ils doivent garantir que les prestations soient effectuées selon les principes de qualité et d'économicité. S'ils devaient perdre leur compétence d'approbation, il reviendrait aux partenaires tarifaires privés de décider de l'affectation des fonds publics dont ils sont les bénéficiaires. Ce procédé serait clairement contraire aux principes de souveraineté et d'équivalence fiscale, qui veut que celui qui assume une partie des coûts doit être partie prenante des décisions. Le processus parlementaire s'est conclu par le retrait de l'initiative.

Prestations complémentaires

La révision de la loi sur les prestations complémentaires fut l'un des grands dossiers de politique fédérale dans le domaine social en 2018, avec un enjeu majeur pour les cantons en termes de report de charges. Le Canton de Vaud a été entendu par la commission compétente en tant que représentant de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales et a été particulièrement attentif aux débats parlementaires qui ont eu lieu sous la coupole. Les décisions qui ont été prises par les Chambres correspondent sur certains points à la position du Conseil d'État. Notamment en ce qui concerne les loyers, les montants maximaux ont été augmentés, avec une marge de manœuvre cantonale à la hausse et à la baisse. Les cantons gardent également leur compétence en matière de fixation des réductions individuelles de prime. Toutefois, la majorité du Parlement n'est pas entrée en matière sur l'adaptation des loyers pour les personnes vivant dans un établissement médico-social. Il reviendra donc aux cantons de continuer à compenser cette charge financière, inchangée depuis 2001.

Régions de primes

Pour le Conseil fédéral, la délimitation actuelle des régions de primes, basée sur les communes, ne correspond plus aux différences effectives de coûts. En effet, dans une petite commune, un seul cas de maladie grave entraîne une hausse conséquente des coûts et donc la collocation de la commune dans la région de primes la plus chère. L'année suivante, les coûts pourraient se réduire drastiquement en l'absence d'un tel cas. La commune devrait par conséquent passer dans la région de primes la moins chère. De la même manière, le fait qu'une commune abrite un établissement médico-social ne justifie pas des coûts plus élevés dès lors qu'elle accueille des résidents d'autres communes. Ces variations ne sont pas souhaitables aux yeux du Conseil fédéral, qui entend remplacer le critère de la commune par celui du district, plus uniforme et plus stable. Cette révision est combattue par plusieurs motions qui demandent de s'en tenir au statu quo. Le Conseil d'État plaide pour le passage de deux à une seule région de primes pour le canton.

Entretien de l'enfant

L'obligation d'entretien des parents envers leur enfant âgé entre 18 et 25 ans dépend de son statut. Si l'enfant est en formation, les parents sont obligés de subvenir à ses besoins. Si l'enfant est sans formation, cette obligation ne s'applique pas, sauf si les parents disposent d'un revenu supérieur à 180 000 francs. Soit une minorité de cas. Dans la majorité des cas, l'enfant se tourne vers l'aide sociale. Est-ce défendable? Non, selon le texte d'une motion, soutenue par le Conseil d'État, qui visait à obliger les parents à entretenir leur enfant jusqu'à 25 ans, même sans formation. Au-delà de la question de l'égalité de traitement, l'obligation d'entretien de l'enfant sans formation avait également pour objectif de prévenir deux situations contre-productives. Celle, pour les parents, d'être tentés de ne pas encourager leur enfant à se former dès lors qu'ils ne seraient plus contraints de subvenir à ses besoins. Et celle, pour le jeune, de concevoir l'aide sociale comme une opportunité pour gagner son indépendance matérielle, quitte à ne pas se former. Adoptée par le Conseil national, la motion a finalement été classée par le Conseil des États.

Enfance et jeunesse

L'Office fédéral des assurances sociales a chargé les cantons de mettre en œuvre une politique cantonale de l'enfance. Après trois ans de travaux, le Canton de Vaud s'est doté de lignes directrices et a mis en place sa politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse dont les objectifs généraux sont notamment de favoriser pour les enfants et les jeunes l'équité des chances, un développement harmonieux, une

protection adéquate et une implication dans la société. Pour conduire cette politique, une commission de coordination cantonale a été mise en place regroupant des membres d'une quinzaine de services de l'État. En janvier 2018 a eu lieu la première Journée Politique de l'enfance et de la jeunesse. En présence de quelque 260 professionnels du domaine, des enfants et des jeunes âgés de 9 à 18 ans ont participé à divers débats et ateliers, conférences et prestations artistiques durant lesquels ils ont pu prendre la parole et proposer des solutions afin d'améliorer leur participation dans la société. Des thèmes comme le vivre ensemble entre jeunes, le harcèlement entre pairs à l'école ou l'accès aux loisirs ont été discutés. Cette première journée a permis de valoriser le travail accompli dans le cadre de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, de faire connaître la nouvelle Commission de coordination et d'informer la population et les professionnels sur les tenants et aboutissants de cette nouvelle politique. Également présents, des représentants de la Confédération ont salué les efforts vaudois de concrétiser l'objectif assigné aux cantons de promouvoir les droits des enfants à travers une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse ambitieuse et cohérente.



© JEAN-BERNARD SIEBER

La cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Cesla Amarelle, a profité de la Journée Politique de l'enfance pour inviter les jeunes à oser s'engager sous le slogan «Yes you can!».



© JEAN-BERNARD SIEBER

Outre son engagement en faveur de la loi fédérale sur l'égalité, la conseillère d'État Jacqueline de Quattro a présenté, en présence de la déléguée à l'Égalité Maribel Rodriguez, un projet de loi cantonal visant à interdire toute forme de publicité sexiste sur l'espace public vaudois.

Accueil extrafamilial

La mise en place de structures d'accueil extrafamilial est une mesure phare pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle et privée des parents. La Confédération soutient, depuis 2003, les efforts des cantons et communes visant à la création de places d'accueil dans le cadre d'un programme d'impulsion. Prolongé à deux reprises, ce programme arrive à échéance le 31 janvier 2019. Le Conseil d'État, en collaboration avec d'autres cantons, s'est engagé pour soutenir une initiative parlementaire proposant une troisième prolongation de ce programme d'impulsion. Prolongation particulièrement bienvenue dans un contexte vaudois de développement accru de l'offre d'accueil parascolaire, dans le cadre de la mise en œuvre, par la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants, de l'article constitutionnel sur la journée continue des écoliers. Celui-ci rend obligatoire la mise en place de prestations d'accueil parascolaire par les communes. Les démarches intercantionales entreprises auprès du Parlement ont porté leurs fruits, celui-ci ayant prolongé, sans interruption et jusqu'au 31 janvier 2023, le programme fédéral d'impulsion. Et voté un crédit d'engagement de 124,5 millions de francs pour cette période.

Égalité femme-homme

En 2018, le Conseil d'État a transmis à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale « Pour que l'égalité des salaires entre femmes et hommes devienne enfin réalité ! » Cette dernière sollicite une révision de la législation fédérale afin que les cantons puissent contrôler le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans les entreprises privées et sanctionner les employeurs qui contreviendraient à ce principe. En hiver 2018, les Chambres fédérales ont adopté la révision de la loi sur l'égalité, prévoyant que les entreprises de plus de cent employés effectuent une analyse de l'égalité des salaires hommes et femmes. En guise de contrôle uniquement et sans sanction prévue, les entreprises doivent informer leurs employés des résultats de l'analyse. En 2016, le Conseil d'État s'est prononcé dans le même sens lors de la phase de consultation de la révision de la loi sur l'égalité, considérant la mesure de contrôle proposée par le Conseil fédéral comme un minimum nécessaire à défaut de réelles sanctions envers les entreprises qui ne respecteraient pas leurs obligations légales. Le Parlement vaudois a, quant à lui, approuvé en 2017 le contrôle de l'égalité salariale auprès des entreprises ayant obtenu un marché public et des entités subventionnées.

Aménagement du territoire

La quatrième adaptation du Plan directeur cantonal, ciblée sur sa mise en conformité à la législation fédérale en matière de dimensionnement des zones à bâtir, a été approuvée par le Conseil fédéral en janvier 2018. Cela met fin au moratoire sur la création de nouvelles zones à bâtir dans le canton. Des travaux ont également débuté pour intégrer dans le Plan directeur les éléments d'intérêt cantonal des projets d'agglomération de 3^e génération, afin d'assurer le cofinancement des infrastructures de mobilité par la Confédération. La nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire et des constructions est entrée en vigueur en septembre 2018. Elle concrétise la taxe sur la plus-value et les dispositions sur les disponibilités des terrains. La Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, présidée par la cheffe du Département du territoire et de l'environnement, a effectué un important travail pour gérer l'application de la LAT1. Elle a activement participé aux travaux d'élaboration de la LAT2. Adopté par le Conseil fédéral et transmis au Parlement durant l'automne, le projet consolide le principe de séparation entre territoire constructible et territoire non constructible. Les cantons



La conseillère d'État Jacqueline de Quattro, entourée de Pierre Imhof, chef du service du développement territorial, et Yves Noirjean, chef de la division aménagement communal, analyse le plan d'affectation qui met en œuvre le plan directeur cantonal.

devraient par ailleurs disposer à l'avenir d'une plus grande marge de manœuvre. Le Conseil d'État et ladite conférence suivront avec attention les débats parlementaires.

Loi sur le CO₂

En ratifiant l'Accord de Paris sur le climat en 2017, la Suisse s'est engagée à réduire, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre de 50 % par rapport à 1990. Pour y parvenir, le Conseil fédéral propose une révision totale de la loi sur le CO₂. Si le Conseil d'État soutient l'objectif du Conseil fédéral, il estime que le projet de loi est problématique. Non seulement il ne fait qu'encourager le remplacement des chauffages, sans prévoir de mesure pour l'amélioration de l'isolation des bâtiments. Mais il envisage également de stopper le Programme Bâtiments et le soutien à la géothermie dès 2025. Alors même que le projet de loi impose des objectifs ambitieux en termes de réduction d'émissions de CO₂ pour les bâtiments. Après un premier examen, le Conseil national a décidé, durant la session d'hiver, de rejeter l'ensemble du projet. Celui-ci est donc transmis au Conseil des États et à sa commission compétente, qui entamera le traitement dès le début de l'année 2019. Les cantons s'engagent vivement, notamment par le biais de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie et de la Conférence latine des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement, pour prolonger le Programme Bâtiments et le soutien à la géothermie, et donner aux cantons les moyens financiers permettant de soutenir les efforts de rénovation du parc immobilier.

Loi sur la chasse

La révision partielle de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages vise notamment à donner plus de latitude aux cantons dans le tir des grands prédateurs et à donner à la Confédération la possibilité d'allonger la liste des espèces chassables. En juin 2018, le Conseil des États a décidé d'assouplir les conditions de tir du loup, du lynx et du castor. La loi ferait désormais explicitement état d'une régulation possible des effectifs et plus seulement de tirs isolés. Le Conseil national devra se prononcer sur la proposition du Conseil des États lors de la session d'été 2019. D'ores et déjà, les milieux de protection de la nature et des animaux ont annoncé un référendum. De son côté, le Canton de Vaud connaît une augmentation des effectifs des colonies de corbeaux freux créant des nuisances sonores importantes dans les milieux urbains. À travers la loi, le Canton de Vaud espère obtenir une marge de manœuvre pour réguler cette espèce, notamment en demandant un assouplissement de la période de protection du corbeau freux. Il en va de même pour le sanglier, dont la population atteint des proportions considérables, dévastant les champs agricoles de la région.

Députation vaudoise

Un échange régulier et systématique d'information entre le Conseil d'État et la députation vaudoise aux Chambres fédérales répond à une exigence constitutionnelle régie par la Loi sur l'organisation du Conseil d'État (art. 118). Quatre fois par année, le Conseil d'État rencontre la députation vaudoise lors de la première semaine des sessions parlementaires. Centrées sur un thème principal décidé en fonction de l'agenda politique, ces conférences ont pour objectif d'examiner les dossiers de la politique fédérale ayant un impact pour le Canton de Vaud. Sur la base de notes stratégiques préparées par les services de l'Administration cantonale vaudoise, le Conseil d'État sensibilise la députation aux enjeux et aux conséquences de tel ou tel projet fédéral pour le Canton, mais prend également le pouls des travaux parlementaires au travers des objets évoqués par les délégués parlementaires. En 2018, deux séances se sont tenues à Berne, une à Lausanne. Une des séances a dû être annulée en raison d'un imprévu politique. Plus d'une trentaine de dossiers suivis activement par les sept départements de l'État ont fait l'objet de discussions et d'échanges.

Votations fédérales 2018

4 mars : le peuple suisse a accepté le projet d'arrêté fédéral concernant le **nouveau régime financier** 2021 à 84,1 %. 71,6 % des citoyens suisses ont rejeté l'initiative populaire pour la **suppression des redevances radio et télévision**.

10 juin : l'initiative **Monnaie pleine** a été refusée par 75,7 % du peuple suisse. Les citoyens ont accepté la **Loi fédérale sur les jeux d'argent** à 72,9 %.

23 septembre : le contre-projet du Conseil fédéral à l'**initiative vélo** a été soutenu par 73,6 % de la population. 61,3 % du peuple a rejeté l'**initiative pour des aliments équitables**. L'initiative populaire « **Pour la souveraineté alimentaire** » a été refusée à 68,4 %.

25 novembre : 54,7 % de la population a refusé l'initiative pour les **vaches à cornes**. L'**initiative pour l'auto-détermination** a été rejetée par 66,2 % des citoyens. Le peuple a accepté à 64,7 % la base légale pour la **surveillance des assurées** dans la modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales.

Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale



900 jeunes de 135 professions différentes se sont affrontés dans le cadre du championnat suisse des métiers. Les quarante participants vaudois faisaient partie du Team Romandie, ici en compagnie du conseiller fédéral Guy Parmelin et de la conseillère d'État Cesla Amarelle.

Championnat des métiers

La deuxième édition des championnats suisses des métiers, les SwissSkills, s'est déroulée en septembre 2018 à Berne. Plus de quarante jeunes Vaudois qualifiés pour la compétition finale se sont lancés avec passion dans les compétitions. Les apprentis se sont particulièrement distingués par leurs brillantes performances qui leur ont permis de décrocher douze médailles, dont deux d'or dans la menuiserie et l'ébénisterie. Encouragés par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, plus de cinq mille écoliers et étudiants vaudois ont pu se rendre aux SwissSkills 2018 en tant que visiteurs. La cheffe de département s'est également rendue sur place et

en a profité pour découvrir les expositions et assister à des compétitions, apportant ainsi son soutien à la formation professionnelle qu'elle valorise particulièrement.

Mobilité des apprentis agriculteurs

Sur le site de Grange-Verney, deux classes d'apprentis agriculteurs germanophones suivent des cours dispensés en langue allemande. La tradition d'encourager les étudiants en agriculture à passer une année d'apprentissage dans une autre région linguistique de la Suisse se pratique aussi dans le canton de Berne. Des apprentis vaudois effectuent une partie de leur formation dans une entreprise bernoise et

suivent leurs cours en français à Zollikofen. Cette pratique vise à encourager la mobilité des apprentis en limitant le risque d'échec scolaire induit par un enseignement donné dans une autre langue. Toutefois, le nombre de jeunes à profiter de cette offre diminue. En automne 2018, le centre de formation des métiers de la terre, du cheval, de l'intendance et de l'économie familiale, Agrilogie, a lancé une campagne d'information visant à promouvoir cette opportunité auprès des jeunes agriculteurs.

Échanges linguistiques

Les échanges linguistiques et la mobilité des jeunes en formation sont au cœur d'une stratégie nationale adoptée en novembre 2017 par la Confédération et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique. Acquis à cette cause, le Département de la formation et de la culture a poursuivi son travail dans plusieurs directions. Le site du bureau des échanges linguistiques individuels ELEV a fait peau neuve via une plateforme informatique, facilitant les échanges avec l'Autriche et l'Allemagne. Plusieurs centaines d'élèves y ont participé en 2018. Dans le contexte des échanges intercantonaux, le Canton a profité du partenariat avec Movetia, l'agence suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité. La mobilité réciproque en collaboration avec la Suisse alémanique et le Tessin attire les élèves vaudois qui, par rapport aux autres cantons, ont été les plus nombreux à répondre à l'appel. Un nouveau projet de tandems avec le Tessin s'apprête à voir le jour sur temps scolaire. Autre nouveauté sur temps scolaire, les élèves du cycle 3 peuvent notamment partir trois mois en Australie, passer une année scolaire à Freiburg im Breisgau ou encore étudier quelques semaines à Cambridge.

Formation gymnasiale

Depuis plusieurs années, des discussions sont menées par la Confédération et les cantons sur l'opportunité de faire évoluer la maturité gymnasiale. En effet, l'ordonnance fédérale en la matière date de 1995 et a été partiellement révisée à deux reprises: une première fois en 2007 pour accorder davantage de poids aux sciences expérimentales et pour introduire le travail de maturité, puis en 2018 pour rendre obligatoire l'enseignement de l'informatique. Or, le paysage suisse de la formation a connu des évolutions et des transformations importantes qui nécessitent aujourd'hui de probablement repenser en profondeur le cursus gymnasial. La durée des études au gymnase est ainsi l'un des enjeux des discussions en cours. Le Canton de Vaud, après la voie prégymnasiale au niveau de l'école obligatoire, exige trois années de formation pour accéder à la maturité. Un éventuel passage à quatre ans impacterait fortement le Canton, notamment sur le plan financier.

Accord universitaire

L'accord intercantonal universitaire donne les mêmes droits d'accès aux hautes écoles pour tous les étudiants. Cela implique un mécanisme de compensation des charges entre cantons pour les étudiants qui suivent un cursus dans un autre canton. Le montant des contributions cantonales varie en fonction du nombre d'étudiants mais aussi des domaines d'études – sciences humaines et sociales, sciences naturelles et techniques, médecine. Un projet de révision de l'accord a été mis en consultation, notamment à la suite de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination dans le domaine des hautes écoles. Elle porte, entre autres, sur la procédure de calcul des contributions, plus transparente et adaptée à l'évolution des coûts, et veut supprimer les rabais pour pertes migratoires relatifs aux étudiants qui ne retournent pas dans leur canton une fois leurs études achevées. Le Conseil d'État salue les contours du projet, mais demande une meilleure prise en compte des charges des cantons universitaires. En effet, ces derniers supportent déjà seuls les coûts d'infrastructures pour les hautes écoles.

Greater Geneva Bern Area

Depuis 2010, le Greater Geneva Bern Area résulte d'un partenariat entre les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. En tant qu'agence de promotion économique de Suisse occidentale, l'association a pour mission d'attirer durablement des entreprises étrangères susceptibles de renforcer les pôles de compétences prioritaires de la région et de générer la création d'emplois à haute valeur ajoutée.

Résultats des actions menées par GGBa dans le canton de Vaud	2017	2016	2015	2014
Premières visites	45	55	45	56
Implantations	9	14	13	14
Emplois à 1 an	46	65	42	30
Emplois à 3 ans	139	224	78	70
Emplois à 5 ans	247	249	122	121
Montant de la subvention du SPEI (CHF)	800 000.–	800 000.–	800 000.–	800 000.–

Les projets d'implantation prospectés sont ensuite remis aux cantons membres chargés de les concrétiser. En 2017, la région a confirmé son attractivité avec l'implantation de 88 sociétés étrangères, dont plus d'une vingtaine dans

le canton de Vaud, représentant au total une perspective de création de presque 1000 emplois à trois ans, dont plus de 200 dans le canton de Vaud. Ce bilan positif est à mettre au bénéfice de la collaboration entre le Greater Geneva Bern Area et les promotions économiques des six cantons membres. En outre, dans le cadre de ses activités de promotion et de prospection, l'association cible les sociétés aptes à renforcer les pôles de compétences prioritaires de Suisse occidentale et à combler d'éventuelles lacunes dans les chaînes de valeur de la région. Pour le Canton de Vaud, des actions spécifiques sont menées depuis 2017 dans les secteurs des sciences de la vie, de la blockchain et de la robotique.

Embouchure de la Broye

Lancés en octobre 2017 par le Département du territoire et de l'environnement et soutenus financièrement par la Confédération, les travaux de renaturation entrepris à l'embouchure de la Broye dans le lac de Morat constituent, de par leur ampleur, une première sur le territoire cantonal. Portant sur un tronçon de 350 mètres du cours d'eau et sur une portion de 450 mètres des rives du lac,

l'intervention a redessiné le secteur, le transformant en un vaste delta et en permettant à la rivière de retrouver son tracé d'avant les corrections de 1930. Elle a permis de créer une zone alluviale sur plus de 11 hectares, qui sera à nouveau soumise à des dynamiques naturelles. Les travaux entrepris favoriseront l'installation d'une flore et d'une faune diversifiées dans un site inscrit à l'inventaire fédéral des zones alluviales d'importance nationale et faisant partie d'une réserve d'oiseaux d'eau et migrateurs. Pour que la population profite de ces aménagements, une butte d'observation a été créée en rive droite tandis qu'un sentier, agrémenté de panneaux d'information, et une plateforme d'observation sont en construction en rive gauche. Cette réalisation renforcera le réseau écologique cantonal. Elle permettra par ailleurs de tirer des enseignements en vue de la future mise à l'enquête du delta du Rhône, dans le cadre de la 3^e correction du Rhône.

3^e correction du Rhône

Les crues du Rhône menacent régulièrement les riverains, les habitations et les infrastructures édifiées à ses abords. Au-delà de l'aspect sécuritaire, la 3^e correction du Rhône



La conseillère d'État Jacqueline de Quattro, accompagnée du syndic de Vully-les-Lacs, Blaise Clerc et d'une représentante de l'Office fédéral de l'environnement, Isabelle Dunant, lors de la présentation du résultat des travaux de renaturation menés à l'embouchure de la Broye dans le lac de Morat.



© ALAIN HERZOG/EPFL

La conférence «Academia & Industry: Developing the future together» a réuni plus de 300 décideurs économiques et scientifiques de toute la Suisse occidentale. Y ont notamment participé le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann, les conseillers d'État Philippe Leuba et Jean-Nathanaël Karakash ainsi que Martin Vetterli, président de l'EPFL, et Marc Gruber, vice-président pour l'innovation à l'EPFL.

visé aussi à améliorer l'environnement et l'agriculture ainsi qu'à renforcer l'attrait touristique et économique de ses rives. Portant sur une longueur de 162 km, la 3^e correction du Rhône constitue le plus grand projet de protection contre les crues de l'histoire récente de la Suisse. En 2018, le Grand Conseil a accepté le crédit de 60 millions de francs destiné à financer les études et les travaux prévus pour les dix prochaines années. Une première version du dossier d'enquête de la mesure prioritaire du Chablais est en consultation auprès des services vaudois et valaisans. Cette mesure concerne le territoire des communes vaudoises de Bex, Ollon, Aigle et Yverne. La finalisation du dossier est prévue au premier semestre 2019. Le projet de revitalisation de l'embouchure, sur la commune de Noville, avance également. Les mandats pour finaliser le dossier ont été attribués et un premier atelier participatif avec les acteurs concernés a été organisé durant l'automne. Ce processus devra permettre d'affiner le projet en vue de sa mise à l'enquête publique au deuxième semestre 2019. En parallèle, les cantons de Vaud et du Valais ont lancé en fin d'année un concours international destiné à aménager l'ensemble des espaces publics de la 3^e correction du Rhône longeant les 160 kilomètres de rives, soit de Gletsch au Léman. L'objectif étant de concilier les contraintes techniques et légales avec un aménagement de qualité qui tienne compte des différents usages et besoins des riverains.

Parc de l'innovation

L'EPFL et les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud et Valais ont uni leurs forces à travers l'initiative «Switzerland Innovation Park Network West EPFL». Cette plateforme permet de positionner la Suisse occidentale en tant que Hub de l'innovation à l'échelle nationale et internationale. En fédérant ses six principaux parcs d'innovation autour de plus de treize institutions académiques de renommée internationale, cette initiative crée un lien unique entre les mondes académique et industriel tout en couvrant un grand nombre de domaines d'innovation. Des talents qualifiés et des laboratoires hautement équipés assurent une offre d'hébergement focalisée sur les besoins des entreprises qui souhaitent étendre leurs activités de R&D dans notre région. En 2018, l'initiative a organisé la conférence «Academia & Industry: Developing the future together» qui a réuni plus de 300 décideurs économiques et scientifiques de Suisse occidentale en présence du chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche. Par le biais de ses deux sites membres en pleine expansion que sont l'EPFL Innovation Park et le Biopôle, ainsi que par la présence d'institutions académiques de renommée dont l'EPFL, l'UNIL, le CHUV et la HEIG-VD, le Canton de Vaud est largement actif au sein de la plateforme SIP Network West EPFL.



Composée de Nuria Gorrite, Cesla Amarelle et Philippe Leuba, la délégation du Conseil d'État à la transition numérique présente la stratégie vaudoise qui permettra à l'État de relever les nouveaux défis du numérique.

Transition numérique

La transition numérique impacte l'ensemble des politiques publiques et modifie dans une large mesure les comportements et les modes de vie. Loin d'être une question purement technique, elle comporte des enjeux politiques, institutionnels et sociétaux majeurs. Afin de mutualiser les réflexions et les moyens en lien avec la transition numérique, le Canton de Vaud, en collaboration avec le Canton de Genève, a pris l'initiative d'inviter les cantons romands à créer une conférence des directeurs cantonaux du numérique. La séance constitutive se tiendra durant le premier trimestre 2019. Au niveau national, la Conférence des gouvernements cantonaux a adopté les Lignes directrices des cantons relatives à l'administration numérique. Dans ce cadre, le Conseil d'État s'est engagé pour que le numérique ne soit pas la forme exclusive des interactions de l'État avec la population et les entreprises. Il a également relevé l'importance d'assurer la cohérence de la numérisation au sein des trois niveaux institutionnels, dans le respect des principes fondamentaux de la répartition des tâches et de la souveraineté des cantons. Il a par ailleurs rappelé la nécessité d'assurer une protection des données efficace. Ces lignes directrices doivent servir de cadre d'orientation pour le développement numérique dans les cantons et de base pour le renouvellement de la Stratégie suisse de cyber-administration, en 2019.

Promotion de l'innovation

Dans le cadre de la loi sur la politique régionale et avec le soutien de la Confédération, les cantons de Suisse occidentale ont mis en place différents programmes visant à promouvoir l'innovation au niveau régional et à favoriser le changement structurel du tourisme. Le Canton de Vaud est partie prenante de deux conventions-programmes à l'échelle intercantonale: celle de l'Arc jurassien et la Conférence des départements de l'économie publique de Suisse occidentale. Leurs objectifs sont notamment la mise en place d'un système régional d'innovation visant à offrir un appui efficient aux PME et start-up et à profiler la région comme pôle d'excellence dans des secteurs clés. Ce réseau d'acteurs s'appuie sur les compétences de plusieurs partenaires pour offrir un éventail de prestations complet dédié à l'innovation. Quatre plateformes de promotion dans les secteurs des sciences de la vie (BioAlps), des technologies de l'information et communication (Alp ICT), des micro- et nanotechnologies (Micronarc) et des technologies propres (CleantechAlps) favorisent des partenariats pour développer les réseaux d'affaires et le rayonnement. Les organismes de coaching alliance et platinn offrent un appui dans trois domaines majeurs: l'accès aux compétences technologiques et au montage de projets de recherche et développement en lien avec les hautes écoles, le renforcement de la capacité d'innovation au niveau de

l'organisation d'entreprise, du développement des affaires et de la coopération inter-entreprises et enfin, la recherche de financement ainsi que la mise en relation avec des investisseurs. Les antennes cantonales, au nombre de sept, assurent la fonction de porte d'entrée au réseau, d'analyse des besoins et d'aiguillage vers les intervenants adéquats. Pour le canton de Vaud, c'est l'association Innovaud qui assure ce rôle.

Inventaire des dangers

Le Canton de Vaud a débuté l'actualisation de son analyse des dangers et des risques effectuée en 2008. L'Observatoire cantonal des risques, organe multipartenaire et interdépartemental, est chargé de tenir à jour l'inventaire des grands risques de société, naturels ou technologiques, selon les missions fixées par le Conseil d'État. Cet inventaire permet de calibrer et coordonner les réponses sécuritaires. Le travail d'actualisation se réalise non seulement avec la participation des services de l'État de Vaud, mais également avec la collaboration des cantons de Genève, Valais et Jura qui conduisent une démarche similaire. Les travaux d'actualisation devraient être terminés pour la fin de l'année 2019.

Bornes restaurées

La Fondation Re-Borne a lancé une opération de restauration des bornes à la frontière des cantons de Genève et Vaud. Lors du lancement de la campagne de restauration, les deux cantons ont invité la population et les entreprises à soutenir le parrainage de 72 bornes-frontières fortement dégradées. Ils en ont profité pour rappeler la qualité et la valeur de leur relation intercantonale, notamment dans le cadre de l'accord portant sur le développement et la promotion de la Métropole lémanique visant à renforcer le poids de la région à l'échelle nationale et en assurer la compétitivité économique.

Concordats sur la pêche

Les règlements des concordats intercantonaux sur la pêche dans les lacs de Neuchâtel et de Morat ont été révisés en 2018 pour la période triennale 2019-2021. Ces modifications ont permis la prise en compte des évolutions du cadre légal fédéral (protection des animaux, statut de menace des espèces piscicoles). D'autres adaptations d'ordre technique et biologique ont également été approuvées, comme l'adaptation des normes d'utilisation d'engins de pêche pour le corégone dans les deux lacs, l'adaptation de la période de protection du brochet et l'introduction d'un permis de pêche journalier dans le lac de Morat. La révision des articles concernés a été adoptée le 14 juin 2018 par les

gouvernements des cantons concordataires, soit Fribourg, Neuchâtel et Vaud pour le lac de Neuchâtel, Fribourg et Vaud pour le lac de Morat, sous réserve de la validation définitive par l'Office fédéral de l'environnement.

Convention touristique

Renforcer la coopération intercantonale pour favoriser le développement économique et touristique du Pays-d'Enhaut et du Saanenland : tel a été l'objectif d'une réflexion menée par les acteurs institutionnels de la région. Ces travaux ont permis la signature, en juin 2018, d'une convention entre les cantons de Vaud et Berne, les communes de Château-d'Œx, Rougemont, Rossinière, Saannen, Lauenen et Gsteig et les offices du tourisme régionaux. Sur cette base, diverses actions ont pu être poursuivies ou mises en place, telles que le financement par les communes de la gratuité des transports publics pour les détenteurs d'abonnement sur le domaine skiable de Bergbahnen Destination Gstaad, une collaboration promotionnelle dans le cadre de la campagne hiver 2018/2019 ainsi que des réflexions pour le développement d'un produit hivernal commun entre le Saanenland, le Pays-d'Enhaut et les Alpes vaudoises. Ces éléments concrets permettent aux autorités politiques de se rapprocher et d'échanger sur les stratégies en cours et à développer.



© PAYS-D'ENHAUT TOURISME

Diverses actions de promotion touristique sont en cours, notamment pour le développement d'un produit hivernal commun entre le Saanenland, le Pays-d'Enhaut et les Alpes vaudoises.

Sanctions pénales

Le Centre suisse de compétence en matière d'exécution des sanctions pénales, fondation de droit public regroupant la Confédération et les cantons, a achevé sa mise en place et s'est présenté au public en août 2018. Il s'est donné pour objectif d'harmoniser davantage l'exécution des sanctions pénales en Suisse, partant du constat que la complexité de l'exécution des sanctions exigeait une coopération interdisciplinaire accrue entre les différents professionnels. Il sera en particulier chargé d'assurer la formation et la formation continue des personnels pénitentiaires, d'élaborer des standards communs et de promouvoir l'échange de pratiques. Il établira aussi un catalogue des outils de dépistage et d'évaluation des risques. Il met à disposition une interface importante entre décideurs politiques et professionnels du domaine.

Entretien des autoroutes

L'Unité territoriale II assure l'entretien des 301 kilomètres de routes nationales dans les cantons de Fribourg, Genève et Vaud pour le compte de l'Office fédéral des routes. Pour

répondre aux défis liés à l'augmentation de la circulation et des prestations et afin d'entretenir les routes nationales de manière économe et sûre tout en assurant le flux de circulation, la Confédération exige que l'Unité territoriale II se réorganise de manière plus efficiente et centralisée. À ce propos, les cantons de Fribourg, Genève et Vaud ont conduit différentes études concluant à la nécessité d'un changement organisationnel de l'Unité territoriale II. L'option retenue est la création d'un établissement autonome de droit public intercantonal chargé de l'entretien des routes nationales situées sur leurs territoires respectifs. Sur territoire vaudois, la Commission thématique des affaires extérieures a examiné le projet de convention et transmis sa prise de position au Conseil d'État.

Conventions hospitalières

Le CHUV a poursuivi en 2018 ses collaborations avec tous les hôpitaux romands. Dans le cadre de l'Association Vaud-Genève, regroupant les hôpitaux universitaires des cantons de Vaud et de Genève, la création du nouveau Centre universitaire romand de la mémoire et des neurosciences a été validée. Ce centre porte sur la recherche



© JEAN-BERNARD SIEBER

La conseillère d'État Nuria Gorrite a négocié avec ses collègues Luc Barthassat et Jean-François Steiert une convention constituant un établissement autonome de droit public intercantonal chargé de l'entretien des autoroutes sur le territoire des trois cantons. La signature interviendra après validation par les parlements respectifs.



Les ministres en charge de la Santé publique Esther Waeber Kalbermatten, Mauro Poggia et Pierre-Yves Maillard ont signé la convention instituant la plateforme de cybersanté cara.

clinique dans le domaine des pathologies cognitives du cerveau âgé telles que la maladie d'Alzheimer, dans leurs phases précoces d'évolution. Il ambitionne de contribuer à une politique de santé publique susceptible de répondre au défi du vieillissement cognitif massif de la population et de la prévalence croissante des cas de démence. Sur le site du CHUV, le bâtiment Agora, édifié par la Fondation ISREC, a été inauguré en octobre 2018. Il accueille en son sein le Centre suisse du cancer – Arc lémanique, où plus de 300 médecins, chercheurs et bio-ingénieurs du CHUV, des HUG, de l'UNIL, de l'UNIGE et de l'EPFL sont appelés à travailler conjointement.

Dossier électronique du patient

Pour mutualiser leurs efforts et garantir une vision commune et cohérente dans le cadre du développement du dossier électronique du patient, les cantons de Genève, Valais et Vaud ont fondé l'association cara en mars 2018. Rejoints dans le courant de l'année par les cantons de Fribourg et du Jura, ils souhaitent ainsi proposer une solution unifiée au niveau romand, par la mise en place d'une plateforme de cybersanté. Courant 2018, des négociations ont démarré avec La Poste, fournisseur actuel de la solution

informatique des cantons de Vaud et Genève, afin d'offrir une plateforme performante et modulable à l'ensemble de la communauté cara. Les hôpitaux ont l'obligation de s'affilier à une communauté certifiée au sens de la loi d'ici 2020 et les EMS d'ici 2022. Cette collaboration intercantonale dans le domaine de la santé est unique. Elle permettra, par un meilleur partage de l'information, d'améliorer la qualité de la prise en charge médicale, la sécurité des patients et l'efficacité du système.

Proches aidants

La 7^e édition de la journée intercantonale dédiée aux proches aidants a eu lieu le 30 octobre 2018. L'occasion pour les autorités cantonales de Vaud, Genève, Valais, Fribourg, Jura et Neuchâtel d'exprimer aux proches aidants leur reconnaissance pour leur présence auprès des plus fragiles. 3 % de la population vaudoise de plus de 15 ans fournit de l'aide à des personnes âgées ou rencontrant des problèmes. Le Département de la santé et de l'action sociale, avec l'appui des membres de la Commission consultative et des organismes associés, poursuit ses efforts d'information sur les aides utiles dans le but d'éviter l'épuisement et le retrait non souhaité de la vie sociale et professionnelle. En 2019,

l'entretien d'évaluation de la situation du proche aidant offert dans les centres médico-sociaux sera progressivement disponible pour l'ensemble de la population vaudoise, tout comme la carte d'urgence du proche aidant qui, en cas d'accident ou d'hospitalisation, permet d'identifier le proche aidant et de mettre en place les mesures nécessaires auprès de la personne accompagnée à domicile.

Formation des médecins

La Conférence latine des affaires sanitaires et sociales a chargé un groupe de travail, auquel participe le Canton de Vaud, de développer un projet de réforme de la formation des médecins en Suisse romande. Les objectifs sont de mieux réguler la formation des médecins en fonction des besoins des cantons et d'organiser des cursus de formation correspondant à leurs intérêts. Il s'inscrit dans le contexte de la création d'une Convention intercantonale sur le financement de la formation post-graduée qui entend établir une forme de péréquation financière en faveur des cantons formateurs de médecins. Un mandat de développement opérationnel a été octroyé à l'Institut universitaire de médecine de famille rattaché à la policlinique médicale universitaire du CHUV. Pour que la Convention intercantonale sur le financement de la formation post-graduée puisse entrer en vigueur, dix-huit cantons doivent y adhérer.

Suisse occidentale

Depuis sa création en 1993, la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale défend les intérêts communs des sept cantons membres sur des dossiers spécifiques

de politique fédérale. Son action se déploie au niveau de problématiques diverses mais dont les objectifs finaux sont identiques: affirmer et consolider l'entité «Suisse occidentale». Ainsi, en 2018, la conférence a consacré plusieurs séances au dossier majeur des médias et défendu la nécessité d'une presse plurielle, garante d'une certaine cohésion nationale. Elle a également défendu le projet de la réforme de la fiscalité des entreprises et de la nouvelle loi sur les jeux d'argent. Au plan international, la conférence a fait le point sur le dossier européen en invitant le secrétaire d'État Roberto Balzaretti, directeur des Affaires européennes. Elle prolongera ses réflexions fin 2019 «sur le terrain», dans le cadre d'une visite à Bruxelles.

Gouvernements cantonaux

La Conférence des gouvernements cantonaux s'attache au respect du fédéralisme et veille à la répartition équilibrée des tâches entre la Confédération et les cantons. Elle est également la porte-parole, pour les cantons, du dossier européen auprès du Conseil fédéral. L'année 2018 a été riche tant au niveau de la politique intérieure qu'extérieure et les gouvernements cantonaux ont été amenés à prendre position sur plusieurs dossiers prioritaires. La conférence s'est ainsi exprimée par voie de presse, notamment sur l'optimisation de la péréquation financière, sur l'Agenda intégration et les programmes cantonaux d'intégration et contre l'initiative sur l'autodétermination. Les lignes directrices sur l'administration numérique et le désenchevêtrement des tâches, qui comportent des défis cruciaux en termes de fédéralisme et de souveraineté cantonale, vont continuer à occuper les cantons au-delà de 2018.

Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière



© JEAN-BERNARD SIEBER

Les conseillers d'État vaudois Nuria Gorrite et Pascal Broulis en présence de Jean Denais, maire de Thonon-les-Bains représentant Thonon Agglomération, Josiane Lei, présidente de la Communauté de communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, Astrid Baud Roche, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, lors de la signature du protocole d'accord sur la desserte lacustre transfrontalière.

Mobilité lémanique

L'État de Vaud, la Communauté de communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance et Thonon Agglomération ont signé le 31 mai 2018 un protocole d'accord sur la desserte lacustre transfrontalière. Rappelons que trois lignes de transport public relient actuellement le canton de Vaud à la France: la N1 (Lausanne – Évian), la N2 (Lausanne – Thonon) et la N3 (Nyon – Yvoire). En 2017, elles ont transporté 1,8 million de passagers, nombre en très forte progression de 30 % en cinq ans. Cet accord vient sceller l'engagement politique des partenaires suisses et français à développer, de manière concertée, le transport transfrontalier sur le lac Léman. Il inscrit également le principe d'un

partage à parts égales entre autorités suisses et françaises des coûts d'exploitation non couverts par la vente des billets. Ce protocole d'accord rend possible le projet d'achat par la CGN d'un nouveau bateau de capacité importante et dédié aux courses de transport public entre les rives française et suisse. Dans un premier temps, lors de sa livraison prévue fin 2020, ce bateau permettra de doubler la capacité sur la ligne entre Lausanne et Évian. Après cette première étape, une réflexion sera menée sur de nouveaux développements pour les trois lignes de transport public de la CGN. Une convention de coopération à long terme entre autorités devrait notamment définir les modalités de commande de l'offre en transport public et pérenniser le financement à parts égales entre les deux pays.

Léman express

Le réseau Léman Express est un RER transfrontalier qui reliera 45 gares sur plus de 230 kilomètres entre les cantons de Vaud et Genève et la France dès décembre 2019, grâce à la nouvelle infrastructure CEVA (Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse). Le Léman Express simplifiera la mobilité de plus d'un million d'habitants. Ce projet ferroviaire entend offrir des liaisons performantes de part et d'autre de la frontière à l'horizon 2020. Les lignes suivantes sont notamment prévues: Coppet – Annemasse, Coppet – Saint-Gervais, Coppet – Annecy, Coppet – Évian, Genève – Bellegarde. L'introduction de quatre trains par heure entre Coppet et Lancy-Pont-Rouge aux heures de pointe est effective depuis juin 2018, et durant toute la journée depuis décembre 2018. Les autorités de la région française Auvergne-Rhône-Alpes, les cantons de Genève et Vaud ainsi que l'Office fédéral des transports ont poursuivi en 2018 leurs travaux et études d'élaboration du modèle de coopération entre les autorités de définition des éléments contractuels avec les entreprises ferroviaires. Dès la mise en service intégrale, Lémanis, filiale des CFF et de la SNCF, assurera l'exploitation du réseau.

Communauté du savoir

Favoriser la mobilité des étudiants, soutenir l'enseignement supérieur, promouvoir l'innovation et l'intelligence artificielle sont les principaux axes d'action de la Communauté du savoir. La participation au financement de stages, le soutien à l'organisation de séminaires et de journées d'études franco-suisses, l'appui à des réseaux d'innovation sont quelques-unes des actions concrètes de cette organisation, soutenue par la structure arcjurassien.ch et cofinancée par le Programme Interreg France-Suisse. En 2017 et 2018, la Communauté du savoir a accompagné une quarantaine de projets franco-suisses. Près de la moitié concerne l'organisation de journées thématiques ou de séminaires transfrontaliers qui permettent à des enseignants de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques et d'envisager des co-encadrements de mémoires ou de thèses. Par ailleurs, une dizaine d'étudiants a bénéficié de financement pour effectuer un stage dans un établissement situé de l'autre côté de la frontière. La Communauté du savoir soutient aussi la mobilité de personnels spécialisés comme les documentalistes ou les bibliothécaires. Dans l'Arc jurassien suisse, le réseau de cette communauté réunit quatre établissements qui rassemblent plus de 8300 étudiants.



La conseillère d'État Nuria Gorrite et son collègue genevois Serge Dal Busco entrant dans un train Léman Express des CFF lors de l'inauguration du passage à la cadence au quart d'heure entre Coppet et Lancy-Pont-Rouge.



Lors des Assises européennes de la transition énergétique, de gauche à droite : Pierre-Jean Crastes, vice-président du Pôle métropolitain, Jean Denais, président du Pôle métropolitain, François Longchamp, conseiller d'État genevois, Doris Leuthard, conseillère fédérale, Aziz Rabbah, ministre marocain de l'Énergie et des Mines, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État, Luc Barthassat, conseiller d'État genevois, Christian Dupessey, maire d'Annemasse, Marie Lenne, députée de Haute-Savoie à l'Assemblée nationale.

Transition énergétique

Historiquement organisées par Dunkerque et Bordeaux en alternance, les Assises européennes de la transition énergétique ont été, pour la première fois, organisées par le Grand Genève début 2018. Plus de 5000 participants, venus de toute l'Europe, ont abordé et débattu des enjeux liés à la transition énergétique. Le Canton de Vaud a été l'un des principaux partenaires des Assises. En collaboration avec le Conseil régional du district de Nyon, les hautes écoles et l'Université de Lausanne ainsi que des acteurs privés du domaine de l'énergie, il a notamment tenu un stand dans le village de la transition énergétique, un élément central de la manifestation. Le stand vaudois s'est démarqué par ses animations sur la dimension socio-humaine de la transition énergétique.

Secours sur le Léman

Le plan multilatéral de secours a été instauré en 2002 par les autorités françaises (Département de la Haute-Savoie) et suisses (cantons de Vaud, de Genève et du Valais),

conscientes que l'activité humaine sur le lac Léman induit un potentiel certain de risques sécuritaires. L'arrangement prévu à l'origine n'étant plus adapté, l'ensemble des partenaires concernés, sous l'impulsion et le pilotage du Canton de Vaud, a œuvré de concert afin de fournir une analyse des risques et une réponse opérationnelle actualisées. La structure du document a été revue : elle est désormais articulée en fonction des destinataires (autorités politiques, commission d'application, organes de conduite et d'intervention). Le 1^{er} mars 2018, une nouvelle version du plan multilatéral de secours pour le lac Léman a été entérinée et signée par l'autorité politique de chacune des parties.

Loup et lynx

En avril 2018, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage a défini le Marchairuz comme zone dite de présence permanente du loup franco-suisse en raison de nombreuses observations de loups dans la zone transfrontalière entre la Franche-Comté et le Jura vaudois. Depuis, la surveillance s'est intensifiée entre le Creux-de-Croue et le col du Marchairuz. À ce jour, la présence de deux loups



© KATARINA BOSELLI

À l'initiative du Conseil du Léman et de l'Union lémanique de l'artisanat et des métiers, des jeunes apprentis français et suisses ont été réunis pour échanger et confronter leur pratique dans le domaine du bois.

dans le Jura vaudois est attestée sans pour autant connaître d'indices de reproduction. Face aux grands prédateurs, les éleveurs de bétail ont mis en place des systèmes de protection des troupeaux. En mars 2018, un lynx mâle de deux ans provenant du canton de Vaud a été relâché dans la forêt allemande du Palatinat. L'animal est équipé d'un collier émetteur qui permettra de suivre ses déplacements sur une durée d'un an. Il s'agit du cinquième lynx en provenance de Suisse qui a pu être lâché dans la réserve allemande.

Campus Rhodanien

Cinq institutions d'enseignement supérieur et de recherche de la région Arc Lémanique – Rhône-Alpes ont signé un accord afin de renforcer, dans un espace transfrontalier franco-suisse, leurs collaborations en matière de recherche et d'enseignement. Regroupées sous le nom d'Alliance Campus Rhodanien, les universités de Genève et Lausanne, la Communauté Université Grenoble-Alpes, l'Université de Lyon et la Haute école spécialisée de Suisse occidentale ont ainsi explicité leur volonté d'intensifier leurs échanges, tant sur le plan de la recherche que sur celui de la formation des étudiants. La première action du réseau Alliance Campus Rhodanien a été la mise en place d'un fonds d'impulsion

pour des projets collaboratifs, ouvert aux enseignants-chercheurs des cinq institutions. Les résultats de cet appel à projets a illustré la volonté de la communauté universitaire de collaborer au sein de ce territoire franco-suisse avec 75 projets déposés, dont 35 réunissant au moins trois institutions de l'Alliance. En 2018, 14 projets ont été sélectionnés et financés par les partenaires dans le cadre du fonds d'impulsion de l'Alliance, notamment dans les domaines des sciences de la vie et de l'ingénierie.

Conseil du Léman

L'Union lémanique de l'artisanat et des métiers et le Conseil du Léman ont organisé en novembre 2018, à la Cité des Métiers à Genève, une conférence de presse dédiée au thème des échanges transfrontaliers en matière d'apprentissage. Cet événement a eu lieu dans le cadre du concours régional franco-suisse (Genève, Vaud, Valais, Haute-Savoie et Ain) des métiers du bois, où des jeunes apprentis des deux pays ont confronté leur savoir-faire dans les disciplines d'ébénisterie, de menuiserie et de charpenterie. À cette occasion, le chef du Département vaudois des finances et des relations extérieures, président de la Commission Économie du Conseil du Léman, a relevé

l'importance des relations transfrontalières pour le développement de cette région lémanique et celle d'avoir une coopération franco-suisse intense, notamment en matière de formation professionnelle. Ce concours régional dans les métiers du bois a permis de créer des passerelles en matière d'apprentissage non seulement entre les cantons suisses, mais également avec les partenaires et amis français. En Suisse, dans la filière bois, il y avait en 2017 1237 apprentis menuisiers/ébénistes et 869 charpentiers en formation.

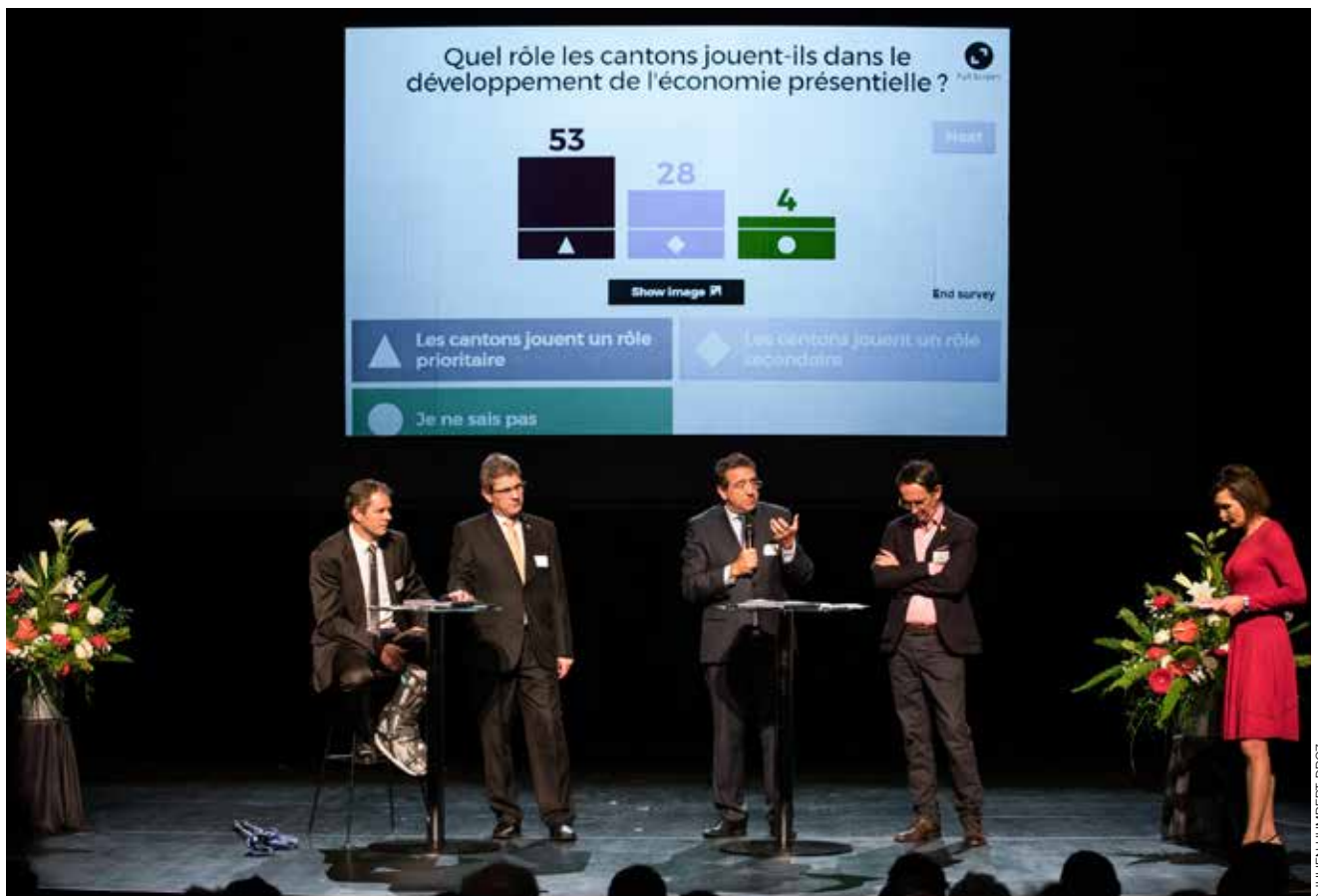
Arcjurassien.ch

Arcjurassien.ch réunit les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud et veut renforcer la coopération au sein de l'Arc jurassien et en promouvoir les intérêts. Active aux niveaux transfrontalier, intercantonal et intercommunal, l'association arcjurassien.ch a fêté à la Chaux-de-Fonds, le 19 novembre 2018, ses dix ans d'existence. À cette occasion, elle a organisé une matinée de réflexion sur la thématique de l'économie présentielle: «des revenus à capter, des emplois à créer». Plus de 150 personnes, représentant les pouvoirs publics et acteurs socio-économiques publics et privés de l'Arc jurassien, ont ainsi échangé sur

les solutions à mettre en œuvre pour favoriser la consommation de biens et services régionaux. L'Arc jurassien se trouve devant un défi majeur, celui de faire face aux fuites de revenus de son économie productive florissante. Les échanges ont permis d'identifier plusieurs causes, dont la pendularité, ainsi que d'esquisser des solutions à mettre en œuvre aussi bien par les acteurs publics que privés. Parmi les mesures identifiées, figurent notamment des incitatifs à la domiciliation des employés près de leur lieu de travail ou des dispositifs d'encouragement à la consommation locale auprès de commerçants régionaux.

Portrait statistique

L'Observatoire statistique de l'Arc jurassien a publié en 2018 les portraits des quatre territoires de coopération identifiés le long de la frontière franco-suisse de l'Arc jurassien. L'Aire de proximité Mont d'Or – Chasseron (Pontarlier-Vallorbe) est marquée par une démographie supérieure à celle de l'Arc jurassien dans son ensemble avec un tiers des actifs français travaillant en Suisse. Le territoire du Haut-Jura franco-suisse et de la Vallée de Joux (Saint-Claude - Nyon) concentre près de trois quarts de ses emplois du côté des rives suisses du lac Léman et compte une forte augmentation du nombre de frontaliers.



À l'occasion des 10 ans d'arcjurassien.ch, les élus David Eray, ministre jurassien, Erich Fehr, maire de Bienne, Pascal Broulis, conseiller d'État et Christian Mermet, conseiller communal du Val-de-Travers, ont débattu de la question de l'économie présentielle.

Interreg

De nouveaux projets Interreg franco-suisses

Le programme européen Interreg vise à favoriser les échanges franco-suisses par le cofinancement de projets trans-frontaliers s'inscrivant dans une stratégie articulée autour de quatre axes : recherche et innovation, valorisation du patrimoine naturel et culturel, transport durable et formation-mobilité de la main-d'œuvre.

Les partenaires du programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Suisse se sont réunis le 7 juin dans l'agglomération d'Annecy, sous la coprésidence, pour la partie suisse, du chef du Département des finances et des relations extérieures et, pour la partie française, de la représentante de la Région Bourgogne-Franche-Comté. La seconde réunion annuelle du Programme a eu lieu le 7 décembre à Genève. En juin, seize projets Interreg déposés ont été étudiés et, parmi eux, douze programmés, dont plusieurs avec des partenaires vaudois :

CIME

Destiné aux professionnels de la montagne, le projet CIME développe des solutions logicielles d'optimisation des itinéraires de montagne pour la pratique du ski ou de l'escalade en situation risquée. Le programme s'appuie techniquement sur une visualisation 3D de l'environnement, grâce à un modèle numérique virtuel.

GSF-GoSmartFrames

Le projet GSF-GoSmartFrames veut développer un système d'incubation tourné vers la réalité augmentée, avec pour focale les dispositifs de vision augmentée, connectés ou non. En constituant un pool de compétences conjuguant les expertises et les capacités d'excellence de l'industrie, des services et du monde de la recherche de l'Arc jurassien, la dynamique d'incubation insufflée par le projet vise à faciliter les expérimentations, les partenariats créatifs, les capacités de prototypage et l'accompagnement de projets pour les laboratoires et les entreprises.

DEVCOOP

Le projet DEVCOOP cherche à développer l'habitat coopératif ou participatif dans le « Grand Genève » par la création d'un réseau d'échanges et de connaissances en vue d'expérimentations. L'objectif est d'impulser une

dynamique opérationnelle propice à favoriser une autre voie de production de logement, entre accession à la propriété et locatif, dont l'habitant puisse se saisir dans une démarche plus citoyenne et écoresponsable.

IOP

L'originalité du projet IOP réside dans le développement d'un modèle explicatif des pratiques de l'innovation ouverte (*open innovation*) des PME du secteur de l'Économie sociale et solidaire (ESS), utile à la mise en œuvre d'une plateforme numérique de prospective, capable de favoriser le développement de l'innovation ouverte entre PME à l'échelle franco-suisse. La plateforme de prospective sera construite afin de pouvoir être utilisable par d'autres secteurs d'activité, tout en bénéficiant de l'approche collaborative de l'ESS.

LABe23

Le projet LABe23 (Lausanne Besançon e23) est un projet de coopération culturelle transfrontalière, qui vise à diversifier l'accès à une culture franco-suisse commune, en proposant de nouveaux produits culturels accessibles sur le territoire des deux partenaires, grâce à la mutualisation de moyens, ressources et réseaux. Des spectacles plateau seront coproduits et diffusés et feront suite à des semaines de résidences artistiques. Des spectacles itinérance seront coproduits et diffusés. Des cycles de formation mobilisant des intervenants français et suisses seront aussi organisés.

Stop aux invasives

Le projet Stop aux invasives a comme objectif la lutte contre les espèces végétales invasives (comme les renouées du Japon). Il propose une expérimentation à travers une nouvelle méthode de lutte innovante, la stérilisation thermique profonde couplée à la revégétalisation, afin de reconstituer les milieux fragilisés. Ce projet contribuera ainsi à préserver la biodiversité et à rétablir l'équilibre d'écosystèmes menacés.



Interreg

CAPFORET

Le projet CAPFORET cherche à optimiser la gestion durable des écosystèmes forestiers. Il consiste à développer et tester en situation réelle un prototype de réseau de capteurs en forêt, pour mesure, suivi et aide à l'observation des écosystèmes forestiers et à la gestion forestière. Il permettra notamment d'améliorer la préservation des sols forestiers et l'exploitation des piles de bois sur la base de la qualité exigée par les chaufferies.



©MICHAEL STARK/HAEL

SYLVO

Le projet SYLVO est un projet de valorisation des déchets et sous-produits des filières bois pour l'épuration et le traitement des eaux. Il poursuit un double objectif : développer une solution innovante de filtration des eaux et développer l'industrie forestière locale, en valorisant les déchets et sous-produits par leur transformation en « biochar ». Cette forme de charbon actif, avec ses propriétés de fixation des micro-polluants, en font un filtre capable d'éliminer les résidus médicamenteux des eaux des stations d'épuration.

Covoiturage transfrontalier

Le projet de covoiturage, lancé en 2011 à l'initiative de l'association arcjurassien.ch, arrive à son terme avec un bilan réjouissant. Ce projet concerne le périmètre de l'arc jurassien et regroupe des partenaires suisses et français. Il bénéficie jusqu'à la fin de cette année de financements via le fonds Interreg. Le Canton de Vaud a également participé au financement du projet. Le dispositif avait comme objectif principal le développement de la pratique du covoiturage pour les déplacements domicile-travail, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers.

Ses principaux moyens d'action sont la promotion dans les entreprises et le déploiement d'un réseau d'aires de covoiturage. Depuis son lancement, le dispositif a permis de doubler la pratique du covoiturage dans les entreprises partenaires (actuellement une centaine) si bien qu'aujourd'hui 25 % des 30 000 collaborateurs concernés sont des covoitureurs réguliers. Au vu de ces résultats satisfaisants, une réflexion est lancée afin d'assurer la pérennisation des mesures mises en place.

En parallèle, la poursuite et le développement d'un projet similaire sur le pourtour du bassin lémanique est à l'étude. Un cahier des charges a été conjointement rédigé avec les partenaires suisses et français concernés en vue du dépôt d'une demande Interreg. Ce projet vise essentiellement le trafic pendulaire transfrontalier et intercantonal.

Naturopolis

Le projet Naturopolis est une collaboration de valorisation simultanée des espaces naturels en milieu urbain, par des actions paysagères et/ou artistiques. Concrètement, 26 sites naturels feront l'objet d'une réflexion partagée. Ils seront mis en valeur par des actions qui prendront pour cadre l'événement existant « Lausanne Jardins » côté suisse et l'évolution de « Déambule » en « Annecy Paysages » côté français.



© MARC DOMAGE

Le Canton de Vaud sur la scène internationale



© JEAN-BERNARD SIEBER

Une délégation du Conseil d'État composée de Cesla Amarelle, Pascal Broulis et Philippe Leuba inaugure le Synathlon en présence des entités copropriétaires du bâtiment que sont la Fédération internationale du sport universitaire et l'Académie internationale des sciences et techniques du sport, aux côtés des co-utilisateurs de ThinkSport et de l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne.

Sport international

Le chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport a effectué plusieurs déplacements à l'étranger, dont trois importants. Il a d'abord assisté durant deux jours à la Coupe du monde de football en Russie sur invitation de la FIFA. Cela a été l'occasion pour le ministre des sports de s'entretenir avec le président de la FIFA et des dirigeants de l'UEFA. Son deuxième voyage l'a conduit à Innsbruck à l'invitation de l'Union cycliste internationale pour assister aux championnats du monde de cyclisme sur route. À l'occasion de son assemblée générale, l'Union cycliste internationale a attribué l'édition 2020 des championnats du monde de cyclisme sur route aux cantons de Vaud et du Valais. Finalement, afin de pouvoir dignement récompenser le magnifique parcours en athlétisme de la Vaudoise

Léa Sprunger, une réception a été organisée par le Canton de Vaud à l'occasion des championnats d'Europe à Berlin. Le chef du Département était présent pour lui remettre une distinction. Dans ce même esprit de rayonnement, une délégation du Conseil d'État a inauguré le Synathlon. Ce projet concrétise la politique menée conjointement par les autorités vaudoises et lausannoises en matière d'accueil des fédérations et organisations sportives internationales ainsi que des manifestations et congrès sportifs internationaux.

Jeux olympiques de la jeunesse

2018 a été une année déterminante dans l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse Lausanne 2020, car le projet est entré dans sa phase opérationnelle. La planification

des sites a été définitivement arrêtée et les autorisations administratives liées aux infrastructures concernées ont toutes été délivrées. Ce sont en particulier les installations de half-pipe et le slopestyle à Leysin, la piste de la Jorasse aux Diablerets, la piste de ski de fond à la Vallée de Joux, le centre de glace de Malley et l'émblématique Vortex qui hébergera les athlètes durant la durée des jeux. L'ensemble de ces réalisations respectent les délais arrêtés. À cela s'ajoute un programme éducatif mis sur pied par le CIO, l'UNIL et l'EPFL. Les étudiants et apprentis de plusieurs écoles professionnelles vaudoises ont été mis à contribution pour diverses réalisations : pictogramme des sports, identité visuelle, mascotte, vasque olympique, podiums et plateaux des médailles. Un concours ouvert à tous les étudiants et alumni de la Haute école de musique a également été lancé pour la création de la chanson de Lausanne 2020.

Visite présidentielle wallonne

La présidente du Conseil d'État a reçu au château Saint-Maire le ministre-président de la Wallonie, accompagné notamment de l'ambassadeur de Belgique en Suisse. Cette

visite a permis des échanges informels en matières économiques, académiques et culturelles. La communauté belge compte par ailleurs près de 25 000 ressortissants en Suisse, dont plus de 12 000 dans l'arc lémanique. Celle-ci est principalement composée d'entrepreneurs, de médecins et d'enseignants universitaires.

Ministres de l'Éducation

La ministre de l'Éducation et des Bâtiments scolaires pour la région francophone Bruxelles-Wallonie a consacré une journée de travail dans le canton de Vaud en mai 2018. Après une visite de l'établissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne, elle s'est entretenue avec la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Leur échange a porté en priorité sur l'éducation numérique, notamment l'adaptation de l'école vaudoise aux enjeux du numérique. La formation des enseignants, les plans d'études, l'acquisition de matériel et la pédagogie numérique ont été au centre de leurs échanges. Les deux ministres ont constaté que les enjeux étaient comparables en Belgique et dans le canton de Vaud et que les bonnes



© JEAN-BERNARD SIEBER

La présidente du Conseil d'État, Nuria Gorrite, dans la salle de l'évêque du château Saint-Maire, en compagnie du ministre-président de la Wallonie Willy Borsus. L'ambassadeur de Belgique en Suisse, son Excellence Willy de Buck a également pris part à la rencontre.

pratiques étaient au cœur de leur démarche respective. La rencontre fut également l'occasion d'évoquer les politiques élaborées pour l'école dite inclusive. Elles ont abordé la place de la pédagogie spécialisée dans l'enseignement et les moyens dédiés à la prise en charge des enfants à besoins particuliers. La rencontre s'est terminée par une visite de l'école privée internationale du Haut-Lac.

Délégation canadienne

Le 1^{er} mars 2018 a eu lieu au Parlement cantonal une rencontre organisée sous la houlette du Chancelier entre la ministre canadienne responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation au Québec et une délégation du Département de l'économie, de l'innovation et du sport. Lors de cette rencontre, les représentants de l'Administration cantonale vaudoise et la ministre québécoise ont discuté

des actions respectives mises en place afin de protéger le consommateur. Un accent particulier a été porté sur la question de l'encadrement légal du commerce par internet.

Échanges internationaux

L'internationalisation fait partie des missions dévolues aux hautes écoles en Suisse. Grâce à l'appui du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, les hautes écoles vaudoises dans leur ensemble se profilent avantageusement face à des partenaires internationaux. Le principe de réciprocité des échanges, la signature de protocoles d'entente, ainsi que l'appui sur les réseaux Swissnex ont renforcé l'établissement de relations durables et de qualité de par le monde. Ce travail de mise en lien bénéficie évidemment aux professeurs, enseignants et chercheurs. Mais l'internationalisation est surtout précieuse pour les



© JEAN-BERNARD SIEBER

Visites et rencontres diplomatiques. Le Conseil d'État, par délégation ou par sa présidente, a rencontré plusieurs ministres et ambassadeurs pour des visites de courtoisies et séances de travail. Durant la période sous revue, outre les échanges évoqués dans les pages du présent rapport, trois délégations lui ont fait l'honneur de leur visite.

Le 30 avril 2018, son Excellence Magnus Hartog-Holm, ambassadeur de Suède, accompagné de sa conseillère Madame Jenny Egermark, ont été reçus par Monsieur le Conseiller d'État Pierre-Yves Maillard. Le 12 octobre 2018, Madame la Conseillère d'État Cesla Amarelle a rencontré son excellence Madame Susan Bincoletto (photo), ambassadeur du Canada, accompagnée par Madame Kristen Ambler, conseillère et vice-consul. Enfin, le 20 décembre 2018, Monsieur Philippe Leuba a reçu son excellence Monsieur Sergei Garmonin, ambassadeur de la Fédération de Russie, accompagné de son épouse Madame Elena Garmonina et de Monsieur Sergey Kudryavtsev, ministre conseiller de l'Ambassade.



© DR

Emmenant une délégation sanitaire vaudoise dans la province du Jiangsu en Chine, le conseiller d'État Pierre-Yves Maillard a notamment visité un jardin d'enfants à Suqian.

étudiants. En 2018, quelque 600 étudiants suisses et étrangers ont ainsi participé à une quarantaine de programmes. Le développement de projets interdisciplinaires est privilégié et continuera à l'être. Courant 2018, trois nouveaux protocoles d'entente ont été conclus avec le Japon dans les domaines de l'éducation et de la santé, ainsi qu'un quatrième en œnologie avec la prestigieuse université de Cornell à Ithaca, aux États-Unis.

Province du Jiangsu

Le Canton de Vaud et la Province du Jiangsu entretiennent des liens depuis la signature d'un accord de collaboration en 2010 à Nanjing, capitale de la province. La santé et l'organisation de grands établissements hospitaliers sont des volets importants de ces échanges. En janvier 2017, lors de la visite en Suisse du président chinois, le Canton de Vaud et la Province du Jiangsu ont renouvelé cet accord, renforçant ainsi le partenariat existant. Dans ce contexte, une délégation sanitaire vaudoise emmenée par le chef du Département de la santé et de l'action sociale s'est rendue en Chine en avril 2018. Le CHUV a ensuite accueilli deux délégations d'hôpitaux de la province du Jiangsu. Ces rencontres ont permis des échanges sur les pratiques

notamment dans les domaines de la pédiatrie, de la médecine interne et sur le vieillissement de la population, ainsi qu'en matière de qualité et sécurité des patients.

Délégation albanaise

Dans le cadre d'un projet d'emploi pour les jeunes, le maire de Tirana a visité l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle en mars 2018. Il était accompagné d'une délégation albanaise et de représentants d'Helvetas. Financé par la Direction du développement et de la coopération, ce projet est mis en œuvre par Helvetas Swiss Intercooperation et l'organisation non gouvernementale albanaise Partners Albania. Le projet vise à mettre en place des centres d'orientation professionnelle, qui devront avoir les mêmes fonctions que les centres d'orientation en Suisse. La délégation albanaise souhaitait savoir comment les offices cantonaux d'orientation sont institutionnellement intégrés, organisés et financés, quels sont leurs publics cibles, mais également connaître les besoins spécifiques des jeunes et les prestations qui leur sont offertes. À l'issue de la visite, les deux parties ont souligné que la rencontre avait été très enrichissante de par les questions et échanges qu'elle a permis.

PLATEFORME 10

Le projet Plateforme 10 avance à grands pas. L'année 2018 a été marquée par plusieurs événements préfigurant les ambitions de ce nouveau quartier des arts situés au cœur de la capitale vaudoise, notamment à travers ses dimensions artistique, architecturale et numérique. Tout d'abord au mois d'avril, Plateforme 10 a organisé un colloque « Le Musée au défi. Quels rôles pour l'innovation numérique ? ». Quelque 250 participants, venant de Suisse, d'Italie et de France, ont assisté à un cycle de conférences données par 16 intervenants venus de 12 pays différents. Ce colloque a ainsi permis de mettre en avant les nombreux rôles de l'innovation numérique au sein des musées, à commencer par l'aide qu'elle peut apporter aux institutions pour se rapprocher des nouvelles habitudes du public, mais également comme une source de créativité tant pour les professionnels de musées que pour les visiteurs. Anticipant l'ouverture du Musée cantonal des Beaux-Arts dans ses nouveaux murs, une exposition inédite, « Balthus Unfinished », a eu lieu sur le chantier du musée en septembre 2018. Grâce à une mise en scène imaginée par Robert Wilson, quelque 4500 personnes ont pu découvrir pour la première fois des œuvres inachevées de Balthus. La construction du futur musée, qui s'est poursuivie en

parallèle de cet événement, est désormais entrée dans sa dernière phase, qui s'achèvera en avril 2019. Après une ouverture exceptionnelle au public (les 6 et 7 avril 2019), les mois suivants seront consacrés au déménagement des collections et à la réalisation du premier accrochage du nouveau musée, qui sera inauguré en octobre 2019.

Un musée, deux musées

La première pierre du bâtiment « Un musée, deux musées », le nouvel édifice qui abritera le Musée de l'Elysée et le mudac, a été posée en octobre devant près de 500 personnes. De nombreux représentants des milieux politiques et culturels, ainsi que les mécènes et partenaires étaient présents pour cette cérémonie. Cet événement a également marqué le lancement de la deuxième étape de Plateforme 10. Après l'inauguration du Musée cantonal des Beaux-Arts en octobre 2019 puis celles du Musée de l'Elysée et du mudac en automne 2021, la capitale vaudoise sera riche d'un nouveau quartier des arts qui s'étendra sur une surface de 25 000 m².

Soutiens et donations

Tout au long de l'année, le projet Plateforme 10 a recueilli de nombreux soutiens. En l'occurrence, le Musée cantonal des Beaux-Arts a reçu en dation six œuvres de la collection



© JEAN-BERNARD SIEBER

La première pierre du bâtiment qui abritera le Musée de l'Elysée et le mudac a été posée devant plus de 500 personnes par la conseillère d'État Cesla Amarelle, son collègue Pascal Broulis et le syndic de Lausanne Grégoire Junod.



© JEAN-BERNARD SIEBER

Édifié sur des fondations historiques, le nouveau Parlement entre en résonance avec le château Saint-Maire.

Jean-Claude Givel, soit une nature morte de Giovanni Giacometti, deux peintures de Louis Soutter et trois huiles de Félix Vallotton. Pour rappel, le parlement vaudois avait adopté en 2006 la loi sur la dation en paiement d'impôts sur les successions et donations, qui permet de s'acquitter de l'impôt au moyen de biens culturels d'importance majeure pour le canton. Activé pour la première fois en juin 2014, cet instrument avait permis l'entrée dans les fonds du mcb-a d'une œuvre de la peintre suisse Alice Bailly, puis celle de sept cahiers à dessin d'Aloïse. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat public privé, la manufacture horlogère Audemars Piguet a annoncé un soutien de 2 millions de francs à la construction du bâtiment qui abritera le musée de l'Elysée et le mudac. Cette somme vient s'ajouter aux précédentes donations, dont le montant total est désormais de 28 millions.

Distinction architecturale

Parmi 313 candidats romands, dont 26 nominés, la Distinction Romande d'Architecture 2018 a été attribuée au Canton de Vaud pour la reconstruction du Parlement vaudois. Un comité bénévole représentatif des associations professionnelles, des cantons et de plusieurs villes romandes s'est constitué dans le but de renforcer les liens qui unissent l'architecture aux mondes politique, économique, culturel et de promouvoir l'art de bâtir au travers de réalisations exemplaires. Cette manifestation quadriennale permet de récompenser conjointement les auteurs et les maîtres d'ouvrage : privés, investisseurs institutionnels ou collectivités publiques. Le chef du Département des finances et des relations extérieures a souligné que cette distinction était une récompense pour le travail réalisé avec le souci permanent, conformément au 5^e pilier de la Stratégie immobilière du canton, de promouvoir une architecture modèle.

Coopération et développement

La coopération en chiffres

En 2017, par l'intermédiaire de la Fédération de coopération vaudoise, plus de 2,4 millions de francs ont été alloués par le Canton de Vaud à des projets concrets, localisés dans des pays en développement et portés par des associations locales. Dans ce cadre, le Département de la santé et de l'action sociale finance des projets pour faciliter l'accès aux soins palliatifs pédiatriques et à la prise en charge de la douleur pour les populations vulnérables en République démocratique du Congo, au Togo, au Cameroun et au Nicaragua. Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport soutient la formation des paysans aux pratiques agricoles écologiquement durables au Népal. Pour sa part, le Département du territoire et de l'environnement appuie notamment des programmes de gestion des déchets dans trois villes du Burkina Faso. Au Togo, le Département des institutions et de la sécurité participe quant à lui à la réinsertion des détenus par des ateliers de formation professionnelle dans quatre prisons centrales. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture contribue, essentiellement par le biais de bourses d'études, à des projets de développement dans le domaine scolaire. Il a également conclu un partenariat avec Terre des hommes en faveur des enfants Roms de Roumanie, afin de contribuer à la réduction des abus, de l'exploitation et de la violence faite aux enfants en Roumanie.

	2014	2015	2016	2017
DSAS	1 473 500	1 022 785	1 105 000	1 200 000
DECS	435 452	500 000	500 000	500 000
DFJC	430 103	309 887	228 437	526 572
DTE	50 000	50 000	50 000	50 000
DFIRE	25 079	26 709	27 513	30 074
DIRH	50 000	50 000	50 000	50 000
DIS			49 347	49 347
Total	2 464 134	1 959 381	2 010 297	2 405 993

Évolution des contributions cantonales à la coopération au développement. En milliers de francs.



© NOUVELLE PLANÈTE

Le Département des infrastructures et des ressources humaines a soutenu, par l'intermédiaire de la FEDEVACO, un projet au Vietnam qui, par la construction de ponts et l'élargissement de chemins, permet à la population d'avoir un accès facilité aux champs, aux écoles, aux marchés et services des villages voisins.

Projet de néonatalogie

Durant l'année 2017, un projet de rénovation et d'agrandissement de l'Institut de nutrition et de santé de l'enfant a été élaboré conjointement par une équipe de médecins, néonatalogues, ingénieurs et architectes de Conakry et du CHUV. Présenté au ministre de la Santé de la République de Guinée sous le titre « L'avenir de la Guinée », ce projet a été validé par les instances politiques, puis financé par l'État guinéen en 2018. Il vise à augmenter les capacités architecturales et professionnelles, afin qu'elles soient adaptées aux besoins de la population pour les prochaines décennies. Autonomisation des infrastructures en électricité, eau et oxygène, création d'un espace villageois pour les mamans, construction d'un bloc opératoire pour les nouveau-nés proche des soins intensifs néonataux ou encore mise sur pied d'un Centre national de formation en néonatalogie sont autant d'objectifs auxquels le CHUV s'associe.

Annexe I**Consultations fédérales**

La loi fédérale sur les consultations fixe les principes généraux de la procédure de consultation et vise à associer les cantons et les milieux intéressés à l'élaboration des décisions de la Confédération. La phase de consultation a lieu lors de projets de révision de la Constitution, de projets sur les dispositions légales importantes (lois) et sur les traités internationaux ainsi que sur les projets d'ordonnances. Le canton dispose en principe d'une période de trois mois pour examiner si un projet en consultation est matériellement correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté. Pendant cette période, les entités de l'Administration cantonale intéressées par le dossier sont consultées; l'avis du canton est par la suite exprimé par le Conseil d'État. Tout impact pour le canton – positif comme négatif – suscité par les projets en consultation doit être clairement explicité dans la réponse gouvernementale, notamment lorsqu'il existe un éventuel risque de centralisation de compétences cantonales au niveau fédéral ou de transferts de charges de la Confédération vers le canton, mais également si une recherche de solutions sur le plan intercantonal est nécessaire. En 2018, le Canton de Vaud a répondu à une centaine de consultations fédérales, dont celles figurant ci-dessous.

Code de procédure pénale

Le Conseil d'État soutient de façon générale le but poursuivi par cette révision législative. Il est en particulier favorable à l'uniformisation des voies de recours en matière d'indemnité du défenseur d'office et à la suppression de l'exigence d'une deuxième audience dans les affaires par défaut. En revanche, il s'oppose au changement d'autorité de désignation du défenseur d'office et des principes d'indemnisation et à l'introduction de l'audition obligatoire du prévenu dans le cadre de la procédure de l'ordonnance pénale. Le Conseil d'État regrette que la présente révision n'ait pas été l'occasion d'étudier l'opportunité d'introduire la médiation dans le code de procédure pénale. Un tel processus, qui relève de la justice restaurative, existe en droit pénal des mineurs. Constituant une forme de réparation, il pourrait par exemple permettre de renoncer à toute poursuite pénale.

Protection de l'espace aérien

Constatant que les moyens actuels pour la protection de l'espace aérien sont obsolètes, le Conseil d'État soutient l'objectif général de renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien. Il salue la volonté de soumettre cet arrêté au vote et de donner ainsi la possibilité au peuple de s'exprimer, sans préjuger du choix des modèles, du nombre d'avions, ni du volume de l'investissement financier. Le

Conseil d'État invoque toutefois la nécessité, lors de l'acquisition des nouveaux moyens, de veiller au respect de l'égalité de traitement entre les bases aériennes existantes, qui passe par un équilibrage entre nuisances et places de travail à forte valeur ajoutée, mais aussi par les investissements. Dans ce contexte, le Conseil d'État sollicite qu'une réflexion sur la création de nouveaux emplois sur le site de Payerne soit entamée.

Service civil

Le Conseil d'État partage la préoccupation de l'armée de disposer d'un effectif suffisant de militaires afin d'assurer la sécurité du pays. L'entrée en vigueur de la réforme du développement de l'armée au 1^{er} janvier 2018 a de nombreux impacts sur l'organisation de l'armée, mais aussi sur les besoins en effectifs. En effet, cette réforme revoit à la baisse le nombre de militaires nécessaires au fonctionnement de l'armée (100 000), et prévoit aussi de revoir les critères d'aptitude à servir. Moins de personnes seront exclues, ce qui aura pour effet de renforcer les effectifs. Dès lors, pour le Conseil d'État, avant d'envisager d'éventuelles modifications des conditions d'accès au service civil, il convient d'attendre que la réforme ait déployé tous ses effets. En ce sens, il s'oppose à la proposition de modification de la loi sur le service civil.

Protection de la population et protection civile

Se référant au rapport sur la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+, la Confédération a soumis en consultation le projet de révision de la loi sur la protection de la population et la protection civile. Le Conseil d'État salue la volonté de faire évoluer la loi en raison de la complexification des risques et des dangers. Toutefois, les modifications comportent un certain nombre d'incertitudes et d'imprécisions, notamment quant aux coûts. La révision fait ressortir la volonté de la Confédération de légiférer davantage au niveau fédéral et de reprendre des compétences. Certaines servitudes pourraient être imposées aux cantons contre leur volonté, sans tenir compte de leurs ressources. De nombreuses charges financières seraient reportées sur les cantons, sans les avoir préalablement consultés et sans que cela ait fait l'objet d'une évaluation.

Circulation routière

Consulté sur la modification des exigences techniques et du contrôle des véhicules routiers en vue de leur immatriculation, le Conseil d'État s'est opposé à l'admission

administrative de tous les véhicules neufs sur la base d'un certificat de conformité européen. Une telle procédure pourrait être admise uniquement pour les voitures de tourisme et les motocycles à la condition qu'il existe une base de données électronique européenne. Le Conseil d'État a en revanche soutenu les modifications de prescriptions techniques relatives aux véhicules agricoles et forestiers et en matière d'émissions. Il s'est également montré favorable à l'harmonisation de la classification des véhicules en fonction des normes européennes et à l'introduction d'un nouveau tachygraphe.

Navigation sur le Léman

Le Conseil d'État soutient, dans ses grandes lignes, le projet de révision. Il a demandé quelques clarifications ou adaptations minimales à l'ordonnance sur la navigation intérieure et la prise en compte de particularités pour les bateaux historiques de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman. Par ailleurs, il a sollicité, au vu des embarcations pouvant atteindre des vitesses élevées, la prise en compte de la problématique des vitesses élevées à plus de 300 mètres des rives lors de la prochaine révision du règlement.

Stratégie de réseaux électriques

La Stratégie de réseaux électriques doit permettre d'accélérer le développement du réseau afin de réduire les problèmes de congestion et de tenir compte du développement des productions décentralisées. Les ordonnances d'application ont été mises en consultation durant l'été 2018. Dans sa réponse, le Département du territoire et de l'environnement demandait notamment de prévoir la possibilité de stocker de l'énergie par un autre moyen que le seul pompage-turbinage proposé par le Conseil fédéral. Une telle proposition favorise l'émergence de nouvelles technologies. Les textes devraient entrer en vigueur dans le courant de l'année 2019.

Tabac et cigarettes électroniques

Après le renvoi d'une première révision par le Parlement, le Conseil fédéral a élaboré un nouveau projet de loi. Ce projet répond aux demandes du législateur, qui sont de plusieurs ordres. Premièrement, il renforce la protection des enfants et des jeunes, notamment en fixant à 18 ans l'âge minimal pour l'achat de produits du tabac et en interdisant la publicité ciblée sur les mineurs. Deuxièmement, le Conseil fédéral a supprimé les restrictions en matière de publicité, de parrainage et de promotion. Enfin, les produits alternatifs tels que les cigarettes électroniques, les produits du tabac

à chauffer et le snus sont réglementés de façon spécifique. Pour le Conseil d'État, il est important que les produits du tabac fassent l'objet d'une législation propre, distincte de celle sur les denrées alimentaires. D'une manière générale, le Conseil d'État est favorable au second projet de loi, mais estime toutefois que trop de dispositions sont réglées par voie d'ordonnance au lieu de figurer dans la loi elle-même, notamment en matière de dispositions internationales.

Hausse des coûts

Le Conseil fédéral a élaboré un premier volet de douze mesures visant à contenir les coûts de la santé et à limiter l'augmentation des primes payées par les assurés. Ces mesures concernent les tarifs, à travers la création d'une organisation tarifaire dans le domaine ambulatoire, le pilotage des coûts par des conventions tarifaires nationales, la fixation d'un prix de référence pour les médicaments et l'introduction d'un article pilote permettant des projets expérimentaux, notamment. Bien qu'il admette que ces mesures sont difficiles à évaluer précisément du point de vue de leur impact financier, le Conseil fédéral estime néanmoins que les hausses des coûts devraient être freinées et des économies de plusieurs centaines de millions de francs envisageables à terme, en particulier dans le domaine des soins ambulatoires. Dans sa réponse à la consultation, le Conseil d'État, qui partage la nécessité impérieuse d'agir, estime que ce volet de mesures reste insatisfaisant. En effet, les cantons sont exclus presque systématiquement du processus proposé alors qu'ils en sont des acteurs incontournables et qu'ils financent une partie des coûts. Dès lors, le Conseil d'État conditionne l'acceptation de ce premier volet de mesures à la reconnaissance et à la prise en compte du rôle et des compétences des cantons dans la maîtrise des coûts.

Les réponses du Conseil d'État en ligne

www.vd.ch > Thèmes > État, Droit, Finances > affaires extérieures > affaires fédérales > consultations fédérales > réponses du Conseil d'État

Annexe II

Conventions intercantionales

En 2018, le Conseil d'État a adopté la mesure de simplification de la directive DRUIDE 1.3.4 élaborée en 2006 pour les conventions-programmes. La directive revoit et formalise le mode de consultation du Grand Conseil. Elle procède également à un allègement au niveau de la consultation des services administratifs. L'objectif est d'assurer la signature des conventions-programmes dans les délais et de garantir au canton la subvention fédérale. Alors que le Grand Conseil était consulté au moment de l'adoption de la convention-programme, avec une marge de manœuvre quasiment inexistante, la directive actualisée propose de consulter le Grand Conseil et les services de l'administration au stade de l'avant-projet. Cette étape permet d'intervenir sur le fond sans mettre en péril la signature de la convention-programme. Le Grand Conseil est informé de la signature des convention-programmes et le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures mentionne les conventions-programmes signées, renouvelées et ayant fait l'objet d'avenants.

Convention-programme dans le domaine Ouvrages de protection – Eaux (2016-2019)

Dans le domaine des ouvrages de protection en lien avec les eaux, la Confédération a versé un montant complémentaire de CHF 402 500.– sur l'exercice comptable 2018. Le financement cantonal, du même ordre de grandeur, est assumé par la dotation actuelle du Département du territoire et de l'environnement. Pour le parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, un montant de CHF 107 750.– a été octroyé. Pour le parc naturel régional Jura vaudois, le montant supplémentaire octroyé s'élève à CHF 156 350.– Les deux avenants aux parcs ont pour but d'améliorer la signalétique, de financer des projets en lien avec les

infrastructures écologiques et de développer des programmes de communication et des publications. À la fin de l'année 2018, la Confédération a attribué un montant complémentaire de deux millions de francs au Canton de Vaud dans le domaine de la revitalisation des eaux.

Convention programme. Programme Bâtiments

Pour l'année 2018, le programme vaudois de promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment a été doté d'un budget de 38,5 millions de francs, dont 31,5 millions proviennent de la taxe fédérale sur le CO₂ et 7 représentent la part cantonale. Les subventions sont octroyées sur la base d'un document élaboré en commun par tous les cantons, le Modèle d'encouragement harmonisé des cantons. L'entier du budget a été engagé. On peut estimer que chaque franc de subvention cantonale génère quelque 20 francs d'investissements dans l'économie vaudoise.

Le Conseil d'État peut conclure, sans l'approbation parlementaire, des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantionale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'État renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'État n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein
des Conférences intercantionales et transfrontalières

au 31 décembre 2018

Conférences intercantionales nationales		
Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction supplémentaire éventuelle
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	M. Pascal Broulis	Membre du bureau
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	M ^{me} Cesla Amarelle	Membre du comité
Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)	M ^{me} Cesla Amarelle	Vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Membre du comité
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	M. Pierre-Yves Maillard	Membre du comité
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	M. Pierre-Yves Maillard	Membre du comité
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	M ^{me} Jacqueline de Quattro M ^{me} Nuria Gorrite	M ^{me} Jacqueline de Quattro, présidente
Conférence pour forêt, faune et paysage (CFP)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Vice-présidente
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS)	M ^{me} Béatrice Métraux M ^{me} Jacqueline de Quattro	M ^{me} Béatrice Métraux, membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	M ^{me} Nuria Gorrite	Membre du comité
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	M. Philippe Leuba	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)	M. Philippe Leuba	Président
Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	M. Philippe Leuba	Membre du comité

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin

Conférence	Représentation du Conseil d'État à l'assemblée générale	Fonction supplémentaire éventuelle
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	M. Pascal Broulis	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	M ^{me} Cesla Amarelle	
Comité gouvernemental de la HES-SO	M ^{me} Cesla Amarelle	
Conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente
Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente
Conférence romande des chefs des départements compétents en matière de police des étrangers concernant la Fondation romande de détention (CRDPE-LMC)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	M ^{me} Béatrice Métraux	Présidente
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	M. Pierre-Yves Maillard	
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	M ^{me} Nuria Gorrite	Vice-présidente
Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ)	M. Philippe Leuba	
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	M. Philippe Leuba	

Conférences transfrontalières

Conseil du Léman	M. Pascal Broulis	Membre du comité
Conférence transjurassienne	M. Pascal Broulis	Membre du bureau
Comité régional franco-genevois	M. Pascal Broulis	Membre de l'instance politique de coopération
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Membre de l'organe directeur
Grand Genève – GLCT	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Vice-présidente

